

L'ASSOCIATION

JOURNAL D'ECONOMIE SOCIALE

ORGANE OFFICIEL DE LA "CATHOLIC MUTUAL BENEFIT ASSOCIATION."

Notre imprimerie est maintenant installée au complet au poste occupé autrefois par MM. Ménard & Turcotte, No. 59 rue St-Joseph, vis-à-vis le bureau de poste de St-Roch de Québec.

L'on peut y faire exécuter tout genre quelconque d'impressions : livres, brochures, circulaires, factums, en-têtes de comptes, cartes d'affaires et de visites, blancs de pièces pour avocats et pour notaires, memorandums, etc., etc., etc.

Directeur-propriétaire :
M. Philippe Masson, No. 59 rue St-Joseph, à St-Roch de Québec.

L'ASSOCIATION

I

Il n'est pas bon pour l'homme d'être seul.

Cette parole là est ancienne ; elle date du commencement du monde. Depuis

qui exécutent un chœur, ne sont-ils pas associés, suivant que leur nature le comporte, pour atteindre une fin commune ?

Toutes les plantes dont la terre est ornée, par leur admirable variété de couleurs, de structure, de propriétés, de vertus, seraient-elles jetées au hasard sur notre sol ? N'auraient-elles pas un but commun à obtenir, chacune suivant sa nature ; chacune par des moyens qui lui sont propres ; mais disposés à s'agencer, à s'accorder de telle sorte que l'ensemble produise une résultante unique ? Et qu'est-ce que cela sinon une sorte d'association ?

Tous les animaux créés par Dieu, supérieurs et aux minéraux et aux végétaux, dès lors bien plus capables d'être associés, d'être organisés de façon à produire un effet général, de concourir à une fin commune, ne seront pas non plus abandonnés au hasard de leur instinct. Ou plutôt, quoique peut-être livrés à eux-mêmes, par le fait même que leur instinct les guidera, ils se grouperont, s'associeront extérieurement selon les tendances que Dieu leur a données, comme intérieurement ils sont organisés, comme leurs organes intérieurs sont associés de façon à ne faire qu'un seul corps.

L'unité par l'association dans la multiplicité, voilà le cachet des œuvres divines. L'unité par l'association dans la multiplicité, voilà ce que tout homme, image du Créateur, recherche dans ses œuvres.

Donc Dieu résolut de former la société humaine ; il voulut en quelque sorte en avertir Adam et la lui faire désirer.

Il amena au premier homme tous les animaux agrestes, tous les oiseaux du Ciel, afin qu'en les voyant, Adam les connût et leur donnât un nom en rapport avec leurs caractères. Il les vit, et

Sans la société, et conséquemment, sans l'association, l'homme aurait pu peut-être croître ; mais non se multiplier. Comment remplir la terre ? s'il reste seul ; comment se l'assujettir ? Comment étendre sa domination sur tous les animaux qui peuplent les eaux le ciel et la terre ? Non il n'eût pas été bon pour l'homme d'être seul : il lui fallait de l'aide, il avait besoin d'associés ; l'association est nécessaire à l'homme. C'est dans sa nature comme dans toute la création.

Tous les êtres créés sont associés. Les minéraux sont associés entre eux et aux végétaux ; ceux-ci entre eux et aux animaux ; ceux-ci entre eux et à l'homme qui préside à toute la création, dont il est le roi. Il n'est pas jusqu'aux anges qui ne soient associés d'une certaine manière entre eux et à notre monde matériel. Très certainement ils s'occupent de nous pour veiller sur notre âme et nous conduire au ciel ; nos corps sont également confiés à leur sollicitude. Et s'il faut en croire les anciens philosophes païens et même les docteurs catholiques, les anges ont la garde des globes qui composent l'univers. Ainsi tout dans ce monde concourt à former l'unité. Partout on rencontre l'association. La multitude des êtres créés est englobée dans une immense société.

Par là chacun d'eux reçoit en quelque manière tout ce que possèdent les autres ; il s'enrichit des biens propres à tous ; il ne perd rien, il gagne beaucoup. Ce qu'il n'a pas, ce qu'il ne peut pas par lui-même, chaque associé l'a et le peut par ses co-associés. Plus le nombre et la variété des éléments co-associés augmente, plus le bien général s'accroît et plus chaque associé bénéficie de cet accroissement.

Donc il est bon pour l'homme de n'être pas seul.

SOCIUS.

compte parmi ses rédacteurs plusieurs membres les plus éminents du clergé canadien, plusieurs laïques distingués, plusieurs des membres les plus dévoués des diverses sociétés catholiques de secours mutuel.

Ainsi, destiné à servir d'organe et à venir en aide par le concours de sa publicité à toutes les institutions qui essaient de défendre et de développer les intérêts matériels des classes des travailleurs en même temps que leurs intérêts moraux, (comme le font l'Association catholique de secours mutuel plus généralement connue sous les initiales C. M. B. A., les Artisans canadiens-français de la cité de Montréal, les Unions St-Thomas, St-Joseph, St-Pierre, St-Antoine de Padoue, la Société Bienveillante de St-Roch de Québec, les Forestiers catholiques, etc., etc.,) le journal l'Association se propose en somme pour fin derrière de travailler à la conservation, au Canada, du régime chrétien et de la paix sociale. Ce journal y veut concourir en répandant parmi les ouvriers les saines idées d'économie politique, en appelant l'attention des classes dirigeantes sur la nécessité d'encourager partout des institutions économiques qui font contrepois à celles de la Franc-Maçonnerie, de travailler avec une persévérante activité à leur développement, et de créer même de nouvelles institutions au besoin.

Par cela même qu'il aide au développement des sociétés catholiques de secours mutuel, le journal l'Association sert à les faire connaître. Il rend compte de leurs efforts, de leurs progrès ; il tient ses lecteurs au courant des entraves qu'elles rencontrent quelquefois, des épreuves qu'elles ont à traverser, afin que leur expérience serve à tous. Il apprend aussi de quelle manière, dans chacune de ces sociétés prise à part, l'œuvre est comprise et pratiquée. Lorsqu'on parcourt les trente numéros précédents, on est frappé de la sollicitude manifeste avec laquelle ce journal s'est occupé de ces sociétés économiques.

L'Association s'occupe aussi de toutes les questions sociales. Ces questions sont aussi nombreuses qu'importantes et quand on

les, blancs de pièces pour
avocats et pour notaires,
memorandums, etc., etc.,
etc.

Directeur-propriétaire :—
M. Philippe Masson, No.
59 rue St-Joseph, à St-
Roch de Québec.

L'ASSOCIATION

I

Il n'est pas bon pour
l'homme d'être seul.

Cette parole là est ancienne ; elle date du commencement du monde. Depuis près de six mille ans que l'homme existe elle a toujours été vraie ; jamais on ne l'a trouvée en défaut. On peut donc sans crainte lui attribuer une origine divine.

Et en réalité, tout chrétien un tant soit peu instruit le sait, elle est sortie de la bouche de Dieu.

Le Créateur des mondes était sur le point de terminer son oeuvre. Les globes qui composent l'univers, lancés dans l'espace suivaient, admirablement équilibrés, la voie que leur auteur leur a tracée. La terre avait reçu son vêtement splendide de verdure et de fleurs aux couleurs magnifiques et variées : la multitude des animaux était prête à servir, chacun suivant sa nature, le roi de la création. Celui-ci fait, sur la terre et de la terre à l'image de Dieu, puis placé dans le Paradis terrestre lorsque, revêtu de la grâce sanctifiante, il était devenu l'image de son Père céleste, le fils adoptif de Dieu, l'homme, dis-je, se trouvait dans le lieu de délices qu'il devait garder et cultiver.

Mais il était *seul* et Dieu, comme s'il eut réfléchi à la situation d'Adam, comme s'il se fut aperçu que son oeuvre n'était pas complète ; qu'il lui manquait quelque chose, Dieu se dit : " IL N'EST PAS BON QUE L'HOMME SOIT SEUL. Faisons-lui un aide qui lui soit semblable. " Autrement dit : établissons la société.

Déjà cependant la société, au moins en un certain sens, était établie, elle était ébauchée. Tous ces mondes, qui selon la pensée des anciens payens, écho peut-être de traditions remontant aux premiers âges,—tous ces mondes

plus abandonnés au hasard de leur instinct. Ou plutôt, quoique peut-être livrés à eux-mêmes, par le fait même que leur instinct les guidera, ils se grouperont, s'associeront extérieurement selon les tendances que Dieu leur a données, comme intérieurement ils sont organisés, comme leurs organes intérieurs sont associés de façon à ne faire qu'un seul corps.

L'unité par l'association dans la multiplicité, voilà le cachet des oeuvres divines. L'unité par l'association dans la multiplicité, voilà ce que tout homme, image du Créateur, recherche dans ses oeuvres.

Donc Dieu résolut de former la société humaine ; il voulut en quelque sorte en avertir Adam et la lui faire désirer.

Il amena au premier homme tous les animaux agrestes, tous les oiseaux du Ciel, afin qu'en les voyant, Adam les connût et leur donnât un nom en rapport avec leurs caractères. Il les vit, et il remarqua qu'ils étaient associés. Ils allaient deux à deux. Aucun n'était seul. Et l'homme comprit bien mieux sa solitude. Il ne trouva pas son semblable parmi tous ces êtres vivants que le Seigneur lui amenait ; il n'avait pas d'aide. Et sans doute il en désira. Peut-être le demanda-t-il à Dieu, au moins ce désir fut une prière entendue par le Créateur.

Un sommeil mystérieux s'empara d'Adam. Pendant ce sommeil, Dieu prend du premier homme une côte, qu'il remplace par de la chair, et de cette côte il forme la première femme, qui devait être la mère du genre humain, la compagne, l'aide de l'homme.

La société humaine, la vraie société pourra enfin exister : elle ne tardera pas à commencer.

Adam sort de son sommeil, et Dieu lui présente cette créature qu'il a prise de son côté, près du coeur, pour montrer, disent les Pères de l'Eglise, que l'affection doit être le lien qui les associera. A peine Adam a-t-il vu sa compagne qu'il s'écrie : " Ah ! maintenant, voilà bien l'os de mes os, la chair de ma chair. Aussi l'homme quittera-t-il son père et sa mère pour s'attacher à son épouse, ils seront deux dans une même chair. "

La société existait. L'oeuvre de Dieu était complète dans son principe. Le reste, je veux dire, l'épanouissement de la société, viendrait en son temps. Dès ce moment l'homme est en état d'obéir à l'ordre du Créateur. " Croissez et multipliez-vous, dit Dieu au premier couple, remplissez la terre, faites en votre sujette ; dominez sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel et sur tout être animé qui se meut sur la terre. "

notre âme et nous conduire au ciel ; nos corps sont également confiés à leur sollicitude. Et s'il faut en croire les anciens philosophes païens et même les docteurs catholiques, les anges ont la garde des globes qui composent l'univers. Ainsi tout dans ce monde concourt à former l'unité. Partout on rencontre l'association. La multitude des êtres créés est englobée dans une immense société.

Par là chacun d'eux reçoit en quelque manière tout ce que possèdent les autres ; il s'enrichit des biens propres à tous ; il ne perd rien, il gagne beaucoup. Ce qu'il n'a pas, ce qu'il ne peut pas par lui-même, chaque associé l'a et le peut par ses co-associés. Plus le nombre et la variété des éléments co-associés augmente, plus le bien général s'accroît et plus chaque associé bénéficie de cet accroissement.

Donc il est bon pour l'homme de n'être pas seul.

SOCIUS.

NOTRE PROGRAMME

Le journal *L'Association* reprend la marche régulière de sa publication après un mois de repos nécessité par les causes que nous exposons dans le numéro du 31 janvier dernier. Une liste considérable de nouveaux abonnés s'étant ajoutée à l'ancienne, le devoir nous incombe d'offrir à ces lecteurs nouveaux des explications qui ne seront pas non plus sans intérêt pour ceux qui ont voulu seconder nos efforts dès le début de notre entreprise.

Empruntant largement au style et à la pensée de M. Ernest Faligan dans son rapport sur le journal français *L'Union Economique*, nous disons donc que le programme du journal *L'Association* est de faire connaître à ses lecteurs, aux membres du clergé, aux diverses classes professionnelles, aux directeurs des oeuvres ouvrières et des associations de bienfaisance et de secours mutuel, aux travailleurs de la grande et de la petite industrie, les institutions économiques fondées et à fonder dans le but de secourir les classes ouvrières et de féconder le travail chrétien.

Pour y parvenir, nous avons cru prendre le moyen le plus sûr et le plus efficace, en fondant un journal hebdomadaire dont le prix extraordinairement modique soit accessible à toutes les bourses, et qui soit cependant assez bien informé pour qu'on y trouve tout ce qu'il est essentiel de connaître, assez bien rédigé pour plaire à toutes les personnes s'intéressant aux questions économiques. *L'Association*, bien sûr, remplit ces conditions en donnant pour UN DOLLAR par an, dans tout le Canada, (et pour un tout petit écu, \$0,50 cts. par an aux membres de toutes les sociétés catholiques de secours mutuel) un journal qui

parmi les ouvriers les saines idées d'économie politique, en appelant l'attention des classes dirigeantes sur la nécessité d'encourager partout des institutions économiques qui font contrepoids à celles de la Franc-Maçonnerie, de travailler avec une persévérante activité à leur développement, et de créer même de nouvelles institutions au besoin.

Par cela même qu'il aide au développement des sociétés catholiques de secours mutuel, le journal *L'Association* sert à les faire connaître. Il rend compte de leurs efforts, de leurs progrès ; il tient ses lecteurs au courant des entraves qu'elles rencontrent quelquefois, des épreuves qu'elles ont à traverser, afin que leur expérience serve à tous. Il apprend aussi de quelle manière, dans chacune de ces sociétés prise à part, l'oeuvre est comprise et pratiquée. Lorsqu'on parcourt les trente numéros précédents, on est frappé de la sollicitude manifeste avec laquelle ce journal s'est occupé de ces sociétés économiques.

L'Association s'occupe aussi de toutes les questions sociales. Ces questions sont aussi nombreuses qu'importantes, et quand on compare le champ pour ainsi dire illimité qu'elles embrassent à l'espace que nous pouvons leur consacrer, on trouvera le cadre de ce journal bien étroit peut-être. Tel qu'il est cependant, il peut suffire s'il est bien rempli. Le directeur de ce journal n'a rien négligé jusqu'à présent, et il ne négligera rien à l'avenir pour tenir ses promesses et remplir son programme. Mais il ne faut pas oublier non plus qu'un journal est avant tout une oeuvre collective, réclamant le concours d'un nombre considérable d'intelligences et de bonnes volontés ; et il dépend de vous, lecteurs, d'aider dans une large mesure le directeur de *L'Association*, et de faciliter singulièrement sa tâche en lui apportant le secours si précieux de vos lumières et de vos conseils. Son plus grand désir a toujours été de faire de ce journal une oeuvre commune à toutes les sociétés catholiques de secours mutuel, à toutes les institutions économiques chrétiennes, et dans laquelle chacune de ces sociétés, chacune de ces institutions serait assurée de trouver tous les renseignements dont elle peut avoir besoin, en même temps qu'un organe constamment ouvert à ses communications.

Le prix d'abonnement
pour la France et pour
tous les pays d'Europe est
de SEPT FRANCS par an,
payable par une traite sur
une banque de Québec.

TRIOMPHE

Nous lisons dans la *Semaine Religieuse*, de Québec :

“ Le comte de Mun, qui ne dévie pas de son chemin, a remporté l'autre jour un de ses plus grands triomphes à l'assemblée nationale de France. Il a fait voter par 383 voix contre 74, l'article 3 de la nouvelle loi ouvrière, qui fixe à 10 heures par jour au plus le travail des jeunes gens au-dessous de 18 ans, des filles mineures et des femmes. Il nous semble que, si tous les catholiques se ralliaient autour de ce chevalier sans peur et sans reproche, avant 13 mois la France aurait un premier ministre catholique. A propos du dimanche qu'on n'a pas voulu désigner comme jour de repos, Jules Simon écrit : “ On ne l'a pas voulu, pour ne pas faire plaisir aux catholiques, et ne pas faire acte de déférence envers le catholicisme. “ Je prends la liberté de dire respectueusement à ceux qui sont préoccupés de ces deux raisons, qu'elles sont aussi “ bêtes l'une que l'autre.”

Le Tiers Ordre Franciscain

Ce que l'on doit en attendre

Dans l'encyclique *Humanum genus*, du 20 avril 1884, Sa Sainteté Léon XIII disait :

“ Nous profitons à dessein de la nouvelle occasion qui nous est offerte d'insister sur la recommandation déjà faite par Nous en faveur du Tiers-Ordre de saint François, à la discipline duquel Nous avons apporté de sages tempéraments. Il faut mettre un grand zèle à le propager et à l'affermir. Tel en effet qu'il a été établi par son auteur, il consiste tout entier en ceci : attirer les hommes à l'amour de Jésus-Christ, à l'amour de l'Eglise, à la pratique des vertus chrétiennes. Il peut donc rendre de grands services pour aider à faire disparaître la contagion de ces sectes détestables. Que cette sainte association fasse donc tous les jours de nouveaux progrès !

“ Parmi les nombreux avantages que l'on peut attendre d'elle, il en est un qui prime

prendre aux chrétiens que le Tiers Ordre est une école de vertus chrétiennes, dans laquelle on entre par amour de Jésus-Christ et de son Eglise. Pour y être reçu, il faut n'avoir ni incrédule dans l'esprit, ni haine dans le cœur, ni dettes dans la fortune. Se soumettre avec amour à la foi catholique, se réconcilier avec ses ennemis, restituer le bien d'autrui, voilà les premiers pas à faire en entrant dans cet ordre. C'est que, dans cette carrière nouvelle, il s'agit de tendre par la pureté des mœurs, sous la direction de l'Eglise, à l'épanouissement de la charité. On doit apprendre à se sacrifier de mille manières pour servir Dieu et le prochain, afin que les congrégations du Tiers-Ordre, formées de membres appartenant à toutes les classes de la société, offrent au monde le spectacle d'une association chrétienne dans laquelle règnent selon la parole du Pape, la liberté, la fraternité et l'égalité.”

Sociétés de Bienfaisance

C'est notre intention d'exposer avec détails, sous ce titre, la constitution et les principaux règlements de chacune des sociétés catholiques de bienfaisance du Canada, et d'en faire connaître les avantages et bénéfices. Nous prions avec insistance messieurs les secrétaires archivistes de vouloir bien nous adresser immédiatement, chacun une copie, de la constitution et des règlements des diverses sociétés qu'ils représentent. Nous commençons aujourd'hui ce travail par cette monographie sur

L'UNION SAINT-THOMAS (Ottawa)

L'Union Saint-Thomas, qui a adopté cette devise *L'Union fait la Force*, fut fondée à Ottawa le 7 novembre 1875, sous le patronage de Sa Grandeur Mgr Joseph-Thomas Duhamel, archevêque d'Ottawa. Un acte d'incorporation lui donna l'existence légale en 1876.

Le jour de sa fête patronale est le 22 septembre, jour où l'Eglise célèbre la commémoration de saint Thomas de Villeneuve, évêque.

Cette société, fondée dans un but d'union, d'instruction et de bénéfice mutuel, n'admet comme membres que des Canadiens-français de naissance, pratiquant la religion catholique romaine, âgés de pas

doivent payer, chacun \$1, dans le délai de trente jours à courir de la date à laquelle la société a été officiellement informée, et en séance régulière, de ce décès. S'il y a plusieurs mortalités avant l'expiration du délai accordé pour le paiement du premier décès, la contribution pour le second décès est payable dans le cours du mois suivant, et ainsi de suite pour les autres décès. Il est néanmoins loisible aux membres de payer d'avance la contribution aux décès.

Une contribution de \$0.10 est aussi requise de chaque associé pour aider à défrayer les frais d'enterrement de l'épouse d'un confrère qualifié. Et cette règle est sanctionnée par la section 7ème de l'article 66, déclarant que “ tout membre qui, à l'époque du décès de son épouse, sera redevable au fonds d'enterrement des femmes, “ perdra tout droit aux bénéfices de mortalités d'épouses.”

L'accomplissement des diverses conditions exposées précédemment donne droit à tout associé devenu incapable de travailler ou de vaquer à aucune occupation quelconque pouvant lui rapporter des bénéfices, de retirer \$0.50 par jour (les dimanches exceptés) durant les six mois suivant la date de sa demande de bénéfices ; si la maladie se prolonge au-delà de ce temps, il reçoit \$2.00 par semaine durant les six mois suivants, et s'il continue à être malade, alors il reçoit \$1 par semaine durant tout le temps que dure sa maladie. Néanmoins, dans le cas où le capital en caisse de la société serait inférieur au chiffre de \$2000, aucun malade n'aurait droit à plus de douze semaines de bénéfices par année, à compter de la date de sa première demande au taux de \$3 par semaine.

Les infirmités qui sont une suite de la maladie ne donnent aucun droit aux bénéfices de malade.

Naturellement, l'Union Saint-Thomas n'entend pas donner de prime à la maladie, ni encourager personne à devenir malade. Aussi, lorsqu'il est prouvé que la maladie est causée ou que la guérison est retardée par intempérance, conduite immorale, négligence ou refus de suivre les prescriptions du médecin, et que la mort de l'associé provient des mêmes causes, il y a déchéance des bénéfices, tout comme dans le cas de suicide (exception faite des aliénés), et de mort ou d'autre que celle appelée à défendre le

O saint et divin Esprit, amour éternel du Père et du Fils, allumez en nos cœurs le feu de la charité chrétienne, bénissez cette réunion, et faites que toutes nos pensées, nos paroles et nos actes n'aient d'autre but que la gloire de Dieu et le bien de nos frères.

Réponse :—Trinité sainte, venez à notre secours.

PRIÈRE DE CLÔTURE.—Saint-Thomas, vous dont l'amour pour le divin Maître a été si grand que vous n'avez pas hésité à vous exposer à la mort en les vivants, obtenez que par la miséricorde du Sauveur, cette société, dont vous être le protecteur, soit constamment fidèle à suivre les salutaires enseignements de l'Eglise et de son Chef.

Réponse : — Saint-Thomas, priez pour nous.

Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Une récompense désirée que Dieu accorde en ce monde aux personnes charitables

Une longue vie est un don et une grâce que l'estime générale met au rang des faveurs temporelles les plus précieuses ; nous y aspirons par nature et souvent Dieu lui-même nous exauce en ce point, si nous opérons le bien, tandis qu'il abrège nos jours si nous l'offensons.

Or, parmi ceux à qui le Seigneur accorde une longue vie, à titre de récompense en ce monde, la Sainte Ecriture compte les personnes charitables. Deux exemples magnifiques méritent surtout d'être rappelés en quelques mots.

Le saint homme Job, ce modèle admirable de patience, s'était fait l'œil de l'aveugle, le pied du boiteux, le défenseur de l'opprimé, le consolateur de l'affligé, le soutien des veuves, le père des orphelins. Or, en retour de cette charité envers les malheureux, le Seigneur, après avoir éprouvé son serviteur dans le creuset de la tribulation, le fit entrer en grâce auprès de ses parents, amis et connaissances, lui rendit le double des biens dont la permission divine l'avait privé, et, par surcroît, lui accorda une longue vie. On ne peut lire sans émotion ce que le Saint-Esprit a dicté pour dépeindre la nouvelle prospérité du saint homme Job, si plein de charité pour ses frères : “ Et tous ses parents de l'un et de l'autre sexe, dit le texte sacré, allèrent le retrouver avec tous ceux qui l'avaient connu avant son épreuve. . . et chacun d'eux lui donna une brebis et un pendent d'oreille d'or. Et le Seigneur le bénit en dernier lieu plus qu'avant. . . Après cela

du 20 Avril 1884, Sa Sainteté Léon XIII disait :

“ Nous profitons à dessein de la nouvelle occasion qui nous est offerte d'insister sur la recommandation déjà faite par Nous en faveur du Tiers-Ordre de saint François, à la discipline duquel Nous avons apporté de sages tempérants. Il faut mettre un grand zèle à le propager et à l'affermir. Tel en effet qu'il a été établi par son auteur, il consiste tout entier en ceci : attirer les hommes à l'amour de Jésus-Christ, à l'amour de l'Eglise, à la pratique des vertus chrétiennes. Il peut donc rendre de grands services pour aider à faire disparaître la contagion de ces sectes détestables. Que cette sainte association fasse donc tous les jours de nouveaux progrès !

“ Parmi les nombreux avantages que l'on peut attendre d'elle, il en est un qui prime tous les autres : Cette association est une véritable école de liberté, de fraternité, d'égalité, non seulement à l'absurde façon dont les francs-maçons entendent ces choses, mais telles que Jésus-Christ a voulu en enrichir le genre humain et que saint-François les a mises en pratique.

“ Nous parlons donc ici de la liberté des enfants de Dieu, au nom de laquelle nous refusons d'obéir à ces maîtres iniques qui s'appellent Satan et les mauvaises passions. Nous parlons de la fraternité qui nous rattache à Dieu, créateur commun et Père de tous les hommes. Nous parlons de l'égalité qui, établie sur les fondements de la justice et de la charité, ne rêve pas de supprimer toute distinction entre les hommes, mais excelle à faire, de la variété des conditions et des devoirs de la vie, une harmonie admirable et une sorte de merveilleux concert dont profitent naturellement les intérêts et la dignité de la vie civile.”

Commentant ces paroles du Souverain Pontife, un éminent capucin, le révérend père Ludovic de Besse, ajoute, dans son livre *Association chrétienne des honnêtes gens sur le terrain des affaires*, ce qui suit :

“ Le Tiers-Ordre n'est pas une simple confrérie, mais bien une règle de perfection pour les chrétiens empêchés d'embrasser la vie religieuse. Le bon tertiaire n'est pas celui qui porte un gros scapulaire, qui fait beaucoup de jeûnes et qui récite un long office. Le Pape vient justement de modifier, en les allégeant, toutes les prescriptions de cette nature, afin de mieux faire com-

des diverses sociétés qu'ils représentent. Nous commençons aujourd'hui ce travail par cette monographie sur

L'UNION SAINT-THOMAS (Ottawa)

L'Union Saint-Thomas, qui a adopté cette devise *L'Union fait la Force*, fut fondée à Ottawa le 7 novembre 1875, sous le patronage de Sa Grandeur Mgr Joseph-Thomas Duhamel, archevêque d'Ottawa. Un acte d'incorporation lui donna l'existence légale en 1876.

Le jour de sa fête patronale est le 22 septembre, jour où l'Eglise célèbre la commémoration de saint Thomas de Villeneuve, évêque.

Cette société, fondée dans un but d'union, d'instruction et de bénéfice mutuel, n'admet comme membres que des Canadiens-français de naissance, pratiquant la religion catholique romaine, âgés de pas moins de 16 ans ou n'ayant pas encore atteint l'âge de 45 ans, jouissant d'une bonne réputation et d'une bonne santé, n'ayant aucune infirmité, ne faisant partie d'aucune société secrète ou d'aucune autre condamnée par l'Eglise, n'ayant jamais été condamnée par une cour criminelle, et ayant élu domicile dans la ville d'Ottawa depuis au moins 6 mois.

Par conséquent, les causes d'expulsion *ipso facto* sont l'abjuration de la religion catholique romaine, l'admission dans quelque société secrète ou autre condamnée par l'Eglise ou l'Ordinaire, la condamnation par une cour criminelle. L'expulsion peut aussi être prononcée après enquête établissant dérèglement persistant dans la conduite, emploi de moyens illicites pour obtenir des secours de la société pour soi-même ou pour un autre membre, acte portant atteinte à l'honneur ou à la moralité de la société ou à son honneur personnel, détournement des fonds de la société, disparition de la ville dans des circonstances mystérieuses ou considérées graves.

Les garanties religieuses et morales étant données, l'aspirant doit de plus payer un prix d'entrée. Ce prix varie, suivant les âges, tel qu'indiqué ci-après :—16 à 19 ans, \$3 ; 20 à 24, \$4 ; 25 à 29, \$5 ; 30 à 34, \$6 ; 35 à 39, \$10 ; 40 à 41, \$15 ; 42 à 43, \$20 ; 44 ans n'ayant pas 45 ans révolus, \$30.

Par chaque mois, les membres sont tenus de payer chacun une petite contribution de \$0.25 seulement, soit en tout \$3 par an. En outre, à la mort d'un associé en règle, ils

rieur au chiffre de \$2000, aucun malade n'aurait droit à plus de douze semaines de bénéfices par année, à compter de la date de sa première demande au taux de \$3 par semaine.

Les infirmités qui sont une suite de la maladie ne donnent aucun droit aux bénéfices de malade.

Naturellement, l'Union Saint-Thomas n'entend pas donner de prime à la maladie, ni encourager personne à devenir malade. Aussi, lorsqu'il est prouvé que la maladie est causée ou que la guérison est retardée par intempérance, conduite immorale, négligence ou refus de suivre les prescriptions du médecin, et que la mort de l'associé provient des mêmes causes, il y a déchéance des bénéfices, tout comme dans le cas de suicide (exception faite des aliénés), et de mort ou de blessure en duel ou dans une armée autre que celle appelée à défendre le Canada ou les droits du Souverain Pontife.

Un associé, par tant son insigne, surpris en état d'ivresse le jour d'une procession ou d'une démonstration où la société figure en corps, est passible d'une amende de \$2 pour la première offense et d'une amende double de la précédente pour chaque offense subséquente. Il est passible des mêmes amendes s'il assiste en état d'ivresse à une séance et y trouble la paix. Des amendes moindres punissent l'indiscret qui dévoile au dehors quelque chose des procédés relatifs au refus d'un aspirant ou des accusations portées contre un membre, le trouble-fête qui introduit dans les discussions quelque sujet irrégulier ou politique et refuse de se conformer aux règlements et d'obéir au rappel à l'ordre, tout comme l'associé qui s'oublie jusqu'à tenir en séance un langage grossier, ou qui manque en aucune manière au respect qu'il doit à la société et à ses confrères, ou qui porte, séance tenante, contre un ou plusieurs confrères, des accusations directes ou des insinuations blessantes qu'il ne peut prouver.

Tout sociétaire condamné à l'amende est privé des bénéfices de maladie, et de plus du droit de discussion et de vote tant qu'il n'a pas payé.

Voilà les principaux articles de la Constitution et des règlements de cette belle société dite l'Union Saint-Thomas. Disons, pour finir, que la prière ouvre et termine les séances.

PRIÈRE D'OUVERTURE.—Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

monde, la Sainte Ecriture compte les personnes charitables. Deux exemples magnifiques méritent surtout d'être rappelés en quelques mots.

Le saint homme Job, ce modèle admirable de patience, s'était fait *l'œil de l'aveugle, le pied du boiteux, le défenseur de l'opprimé, le consolateur de l'affligé, le soutien des veuves, le père des orphelins*. Or, en retour de cette charité envers les malheureux, le Seigneur, après avoir éprouvé son serviteur dans le creuset de la tribulation, le fit entrer en grâce auprès de ses parents, amis et connaissances, lui rendit le double des biens dont la permission divine l'avait privé, et, par surcroît, lui accorda une longue vie. On ne peut lire sans émotion ce que le Saint-Esprit a dicté pour dépeindre la nouvelle prospérité du saint homme Job, si plein de charité pour ses frères : “ *Et tous ses parents de l'un et de l'autre sexe, dit le texte sacré, allèrent le retrouver avec tous ceux qui l'avaient connu avant son épreuve... et chacun d'eux lui donna une brebis et un pendent d'oreille d'or. Et le Seigneur le bénit en dernier lieu plus qu'avant... Après cela Job vécut cent quarante ans et vit ses enfants et les enfants de ses enfants jusqu'à la quatrième génération et il mourut à un âge avancé et plein de jours.*”

L'Histoire Sainte nous fournit un autre exemple de l'aumône sous toutes ses formes récompensée dès ce monde, en la personne des deux Tobie, le père et le fils ; ces saints personnages sont deux grandes figures de la charité, au milieu de tant d'autres qui resplendissent dans l'Ancien Testament. Le père faisait aux pauvres de larges aumônes, nourrissait les affamés, donnait des vêtements à ceux qui étaient nus, et, aux jours de la persécution, ensevelissait les morts, même au péril de sa vie. Parmi les admirables enseignements dont il voulut munir son fils, nous lisons ces recommandations :

“ Fais l'aumône de ton bien, et ne détourne ta face d'aucun pauvre ; car il arrivera ainsi que la face du Seigneur ne se détournera pas non plus de toi.

“ Comme tu le pourras, ainsi soit miséricordieux.

“ Si tu as beaucoup, donne abondamment ; si tu as peu, même de ce peu, aie soin de donner de bon cœur,

“ Car tu t'amasseras ainsi le trésor d'une bonne récompense au jour de la nécessité.

“ Parce que l'aumône délivre de tout péché et de la mort, et qu'elle ne laissera point l'âme aller dans les ténèbres.

“ L'aumône sera le sujet d'une grande confiance devant le Dieu très-haut, pour tous ceux qui la font.

“ Mange ton pain avec les pauvres et avec les indigents, et de tes vêtements couvre ceux qui sont nus.”

C'est ainsi que parlait cet excellent père ; et nous savons que son fils accueillit avec respect ces pieux avis et les pratiqua fidèlement. Et quelle fut la récompense accordée par Dieu dès ce monde aux deux

Tobie pour leur extraordinaire charité ? En première ligne, pour ce qui est du père, la profonde estime de tous et une grande réputation auprès du roi lui-même ; plus une fortune immense, qui le met à même de prêter sans intérêts, comme pour Gabelus par exemple, à qui il fit l'avance de 10 talents d'argent, c'est-à-dire environ 60,000 francs de notre monnaie ; de plus, quand l'épreuve vient fondre sur lui, un ange descend du ciel pour lui prêter secours ; le fils fait un mariage où l'on voit toutes les bénédictions ; le père recouvre la vue d'une manière miraculeuse, après être resté aveugle, durant quatre ans ; enfin, après cette délivrance, nous voyons Tobie comblé d'une série de grâces durant quarante deux ans, faire une mort enviable, la mort des prédestinés. L'Esprit-Saint nous dit de lui : " Et le reste de sa vie il le passa dans la joie, et moyennant un grand progrès dans la crainte de Dieu, il mourut en paix. "

Son fils, appelé Tobie comme son père et comme lui rempli de compassion et de charité envers le prochain, hérita des mêmes bénédictions. En effet, après avoir narré la vie de ce digne fils d'un saint homme, le Livre Sacré s'exprime en ces termes : " *Il vit les enfants de ses enfants jusqu'à la cinquième génération. Ayant vécu quatre-vingt-dix-neuf ans, il mourut dans la crainte de Dieu, on l'ensevelit avec la joie que porte avec elle la mort des amis de Dieu ; c'est que les funérailles d'un saint sont une fête et un triomphe.* " Et ces bénédictions ne furent point restreintes aux deux charitables patriarches ; elles se répandirent sur leur postérité, a témoignage de l'Esprit Saint lui-même, qui fait dire à l'écrivain sacré, à la fin du livre de Tobie : " Or, toute sa parenté et tous ses descendants persévérèrent dans une vie et dans des œuvres saintes, au point qu'ils furent aimés de Dieu et des hommes et de tous les habitants du pays. "

L'on remarquera que l'histoire du saint homme Job et celle des deux Tobie, semblent avoir été proposées par l'Esprit-Saint aux méditations de l'humanité entière dans un dessein évident : persuader aux hommes que celui qui fait miséricorde trouvera miséricorde, que Dieu use à notre égard de la mesure dont nous nous servons à l'égard des malheureux, enfin, que, selon la parole du prophète royal, " Bienheureux celui qui porte ses soins sur l'indigent et le pauvre ; au jour mauvais, (au jour de la calamité et de l'affliction), le Seigneur le délivrera. "

—Extrait du *Bulletin Salésien*.

NOTES DIVERSES

NOUVELLES D'OTTAWA :—Bénédiction du monastère des Capucins.—Dimanche, 1er

l'Eucharistie. " Il traita avec toute l'habileté et toute la sagacité d'un profond théologien ce sujet qui est considéré comme un des plus difficiles par les docteurs en droit divin. Aussi, de toutes parts, au sortir de l'église, chacun parlait élogieusement de la conférence qui avait été si bien rendue. L'abbé Deguire, bien que déjà connu comme théologien très versé dans les sciences divines s'est surpassé dimanche au soir, et sa parole persuasive a stimulé des sentiments d'amour pour l'Eucharistie dans les cœurs des auditeurs.

CHAPELLE DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC.—La nouvelle chapelle du séminaire de Québec s'élève sur le même site de l'ancienne qui a été détruite par le feu en 1888. C'est le même lieu où l'église a existé depuis 1753, où reposent depuis 1878 les restes transférés de Mgr de Laval, où se trouvent les dépouilles du plus grand nombre des prêtres qui ont travaillé à l'œuvre du séminaire, où tous les anciens élèves du séminaire ont prié, où ils aiment à venir prier de temps en temps, et qui réveille en eux tant de souvenirs pieux et agréables, au lieu enfin où un si grand nombre de prêtres ont dit leur première messe et où ils sont heureux de venir de temps en temps y célébrer le saint sacrifice.

De 1764 à 1773 l'ancienne chapelle servit d'église paroissiale, parce que la cathédrale avait été détruite pendant le siège de Québec. La chapelle du séminaire avait aussi considérablement souffert et sa réparation demanda plusieurs années. Dans l'intervalle, c'est-à-dire de 1760 à 1764, les offices paroissiaux se célébrèrent dans l'église des dames ursulines.

Deux évêques de Québec ont reçu la consécration épiscopale dans la chapelle du séminaire.

L'incendie de 1888 détruisit la riche collection de tableaux qui ornaient la chapelle ; cette collection était la plus précieuse qui existât dans toute la confédération canadienne. Avec le temps des ornements viendront embellir ce nouveau temple ; le plus beau, le plus riche, le plus précieux sera sans contredit une magnifique mosaïque religieuse donnée par Léon XIII au séminaire, don vraiment royal dont la place est toute marquée dans la chapelle. L'autel temporaire actuel sera remplacé par un riche autel en marbre et en bronze doré, présent du clergé

de 1888. Celles de S. François de Sales furent envoyées de Paris, en l'année 1696, par monsieur l'abbé Tremblay, prêtre des Missions Etrangères de Paris, à Monsieur Glandelet, prêtre du séminaire de Québec.

CONSOLANTES STATISTIQUES.—En 1890, 124 pèlerinages organisés ont amené à Lourdes 97,025 pèlerins de France, de Belgique, de Hollande, d'Alsace-Lorraine et du Vénézuéla. On a célébré 28,240 messes et distribué 251,050 communions. Parmi les *ex-voto* offerts, on remarque 87 couronnes de mariées, 1 manteau de cour, 8 décorations, 7 épées, 2 paires d'épaulettes, 2 drapeaux.

CONGRÉGATION DE SAINT-PAUL.—L'évêque anglican de Londres, vient d'approuver la constitution d'un ordre de religieux *prototants*, qui portera le nom de la " Congrégation de Saint-Paul. " Jusqu'ici un seul aspirant s'est présenté.

DEUX BONNES NOUVELLES.—Sous ce titre, nous lisons dans l'excellent *Bulletin Salésien* que, le 4 juin dernier, Son Eminence le cardinal Alimonda, archevêque de Turin, a commencé dans la forme canonique le procès pour l'introduction en cour de Rome de la cause de béatification de Don Jean Bosco, le vénéré fondateur, le bien-aimé père des Salésiens. Le tribunal ecclésiastique constitué par Son Eminence poursuit sa mission ; plusieurs séances ont déjà eu lieu.

D'autre part, Don Rua, successeur de Don Bosco, supérieur général de la pieuse société salésienne, a confié à l'un des plus anciens enfants de Don Bosco, son secrétaire et confident, le soin de composer une vie complète de leur bien-aimé père et de réunir, en conséquence, les documents utiles pour mener à bonne fin ce travail si délicat et si souvent réclamé par les amis des œuvres salésiennes.

LES FEMMES ET LA POLITIQUE.—Dimanche dernier, Son Eminence le Cardinal Gibbons a fait un magnifique sermon sur l'indissolubilité du mariage. Au cours de son sermon il s'est adressé à la femme chrétienne en ces termes :

" Je vous le dis, ô femmes, vous êtes les reines du royaume domestique. Si vous voulez garder cet empire, fuyez l'arène politique ; évitez avec soin tout ce qui amoindrit votre rôle et ne convient pas à votre sexe.

" Si vous devenez mêlées aux agitations

Il s'agissait d'un procès en dommages-intérêts intenté par Mme Ida Moore, de Minneapolis, à un photographe du nom de Rugg, par lequel elle avait fait faire son portrait. Or, M. Rugg avait vendu ensuite une des photographies de Mme Moore, à l'insu de celle-ci, pour être exhibée en mauvais lieu. Non seulement la cour suprême a fait droit à la demande de Mme Moore, mais encore, dans son arrêt longuement motivé, elle déclara que la photographie est la propriété de la personne qui a posé. " Il existe, dit l'arrêt, un contract tacite entre le photographe et son client, d'après lequel le photographe ne peut tirer que les épreuves que lui commande son client. "

Cette jurisprudence, d'ailleurs, n'est pas nouvelle, car elle a été déjà adoptée par les tribunaux de plusieurs autres Etats.

Le tribunal de Saint-Paul a décidé la question dans le sens de la justice et de l'équité. Il a fait une saine application des principes qui doivent guider le juge dans l'interprétation des contrats. Si une semblable question était plaidée devant nos tribunaux, je suis persuadé que la décision serait en faveur du client.

Le Propagateur.

Conférence du Rév. P. Filiatre sur les grèves d'Ouvriers

Sous ce titre, nous lisons dans le *Spectateur*, journal publié à Hull, province de Québec :

Le Rév. Père vient de faire, devant la société littéraire de St-Patrice, sa troisième conférence sur la question du travail. Celle-ci comprenait surtout les intérêts distincts du patron et de l'employé, les causes, les phases et les difficultés causées par les grèves, du droit des ouvriers de refuser leur travail aux patrons sous certaines conditions pourvu que la grève fut circonscrite au simple refus de travailler en tant que les demandes formulées par les ouvriers ne sont pas réglées.

Il démontra que les grèves ne sont pas toujours le fait des ouvriers, mais souvent le fait de l'esprit agressif qui prévaut en Europe et qu'on désigne sous le nom d'industrialisme lequel impose à l'ouvrier, à

de Dieu et des hommes et de tous les habitants du pays."

L'on remarquera que l'histoire du saint homme Job et celle des deux Tobie, semblent avoir été proposées par l'Esprit-Saint aux méditations de l'humanité entière dans un dessein évident : persuader aux hommes que celui qui fait miséricorde trouvera miséricorde, que Dieu use à notre égard de la mesure dont nous nous servons à l'égard des malheureux, enfin, que, selon la parole du prophète royal, " Bienheureux celui qui porte ses soins sur l'indigent et le pauvre ; au jour mauvais, (au jour de la calamité et de l'affliction), le Seigneur le délivrera."

—Extrait du *Bulletin Salésien*.

NOTES DIVERSES

NOUVELLES D'OTTAWA :—*Bénédiction du monastère des Capucins*.—Dimanche, 1er mars, avait lieu à Ottawa la bénédiction solennelle du monastère des capucins, par sa grâce Monseigneur Joseph-Thomas Duhamel, archevêque d'Ottawa, assisté de Mgr Tanguay, du supérieur des Oblats de l'Université d'Ottawa, du supérieur des Oblats de la maison de Hull, du Très-Révérend George Bouillon, prémicier du Chapitre de la Basilique d'Ottawa, du Rév. père Dallaire, supérieur des Dominicains, du supérieur des pères Maristes, du Rév. M. Prud'homme, curé de Ste-Anne, et du Rév. père Côté, supérieur de l'Ordre des Dominicains, de St-Hyacinthe. Ce dernier a fait le sermon de circonstance.

La communauté des Capucins, en ce moment, est composée de deux prêtres, dix clercs et deux frères. La règle veut le coucher à 8 heures et demi, lever à minuit pour les devoirs religieux jusqu'à une heure et quart, puis le coucher de nouveau jusqu'à 4 heures et trois quarts a. m., heure du lever. Depuis le lever jusqu'au coucher, sauf deux heures de récréation, et le temps des repas, leur temps est occupé soit en exercices religieux ou en études. Le Supérieur de l'Ordre est un homme de talents supérieurs et parle presque toutes les langues européennes. Le monastère qui se trouve situé sur le chemin Richmond à Ottawa a été dédié à St-François, le fondateur de l'Ordre.

ECHOS DE LA BASILIQUE D'OTTAWA.—La Basilique d'Ottawa était littéralement remplie, Dimanche le 1er mars, à l'occasion de la troisième conférence du carême donnée par l'abbé J. E. W. Deguire, D. D. Le sujet choisi par le savant abbé était : " L'harmonie de la foi et de la raison dans

réparation demanda plusieurs années. Dans l'intervalle, c'est-à-dire de 1760 à 1764, les offices paroissiaux se célébrèrent dans l'église des dames ursulines.

Deux évêques de Québec ont reçu la consécration épiscopale dans la chapelle du séminaire.

L'incendie de 1888 détruisit la riche collection de tableaux qui ornaient la chapelle ; cette collection était la plus précieuse qui existât dans toute la confédération canadienne. Avec le temps des ornements viendront embellir ce nouveau temple ; le plus beau, le plus riche, le plus précieux sera sans contredit une magnifique mosaïque religieuse donnée par Léon XIII au séminaire, don vraiment royal dont la place est toute marquée dans la chapelle. L'autel temporaire actuel sera remplacé par un riche autel en marbre et en bronze doré, présent du clergé de l'archidiocèse de Québec, et qui coûtera quatre à cinq mille piastres.

Cette nouvelle chapelle publique du séminaire de Québec, a été bénite par le cardinal archevêque de Québec, le 28 janvier dernier, fête de Saint François de Sales. Son Eminence y a célébré la première messe, à laquelle assistaient tous les élèves du grand et du petit séminaire. A 9½ heures, la grand-messe a été chantée par M. l'abbé Faguy, curé de la Basilique. Son Eminence assistait au trône, les prêtres du séminaire, les membres du clergé de la ville et un grand nombre de curés des paroisses de la ville et de la campagne remplissaient, avec les élèves du grand séminaire, le chœur et le bas chœur, tandis que les nefs étaient remplies de fidèles, parmi lesquels se trouvaient un grand nombre d'élèves de l'université et d'anciens élèves du séminaire. Les élèves pensionnaires et externes du petit séminaire occupaient les galeries.

M. l'abbé G. Brousseau, vicaire de la paroisse de Saint-Roch de Québec, prononça un éloquent sermon de circonstance, avant lequel Mgr Pâquet, supérieur du séminaire avait fait une petite allocution qui nous a fourni les détails que nous donnons plus haut.

La Sainte Famille est le premier titulaire de la chapelle. S. François de Sales est le deuxième patron du séminaire, par permission donnée par Mgr de St-Valier, le 24 février 1799. Depuis cette époque reculée la fête de S. François de Sales a toujours été célébrée au séminaire avec une grande joie et une grande piété.

La plupart des reliques ont échappé à l'in-

anciens enfants de Don Bosco, son secrétaire et confident, le soin de composer une vie complète de leur bien-aimé père et de réunir, en conséquence, les documents utiles pour mener à bonne fin ce travail si délicat et si souvent réclamé par les amis des œuvres salésiennes.

LES FEMMES ET LA POLITIQUE. — Dimanche dernier, Son Eminence le Cardinal Gibbons a fait un magnifique sermon sur l'indissolubilité du mariage. Au cours de son sermon il s'est adressé à la femme chrétienne en ces termes :

" Je vous le dis, ô femmes, vous êtes les reines du royaume domestique. Si vous voulez garder cet empire, fuyez l'arène politique ; évitez avec soin tout ce qui amoindrit votre rôle et ne convient pas à votre sexe.

" Si vous devenez mêlées aux agitations politiques, la couronne qui ceint votre front comme d'une auréole disparaîtra et le respect dont on vous entoure cessera d'exister. Si vous vous laissez dominer par la vaine ambition de régner sur l'opinion publique, votre empire sur le foyer domestique verra alors ses beaux jours comptés."

MARIAGES MIXTES. — Les lecteurs ont pu voir, par les journaux, que de graves difficultés se sont élevées dernièrement en Hongrie relativement aux mariages entre catholiques et protestants. C'est toujours l'éternelle histoire des empiétements de l'Etat sur les droits sacrés de l'Eglise qui est la cause de ces difficultés.

Nous reproduisons, à ce sujet le passage suivant d'un article publié par un journaliste français, monsieur Auguste Roussel :

" Puisqu'il faut le rappeler encore, disons que le conflit git essentiellement dans ce fait : le gouvernement au nom de la loi, prétend exiger, dans le cas de mariages mixtes, que les enfants soient, selon leur sexe, baptisés par les ministres de la religion de leur père ou de leur mère, tandis que l'Eglise catholique, faisant de l'élévation des enfants dans la religion catholique quelque soit leur sexe, une condition *sine qua non* de la tolérance des mariages mixtes, ne peut se prêter à l'exécution de la loi civile en ce point."

PROPRIÉTÉ DES PHOTOGRAPHIES.—La cour suprême du Minnesota siégeant à Saint Paul, vient de rendre un arrêt de la plus haute importance, déclarant que les photographes n'ont pas le droit de donner, de vendre, ni d'exposer les photographies de leurs clients, sans l'autorisation formelle de ceux-ci.

Spectateur, journal publié à Hull, province de Québec :

Le Rév. Père vient de faire, devant la société littéraire de St-Patrice, sa troisième conférence sur la question du travail. Celle-ci comprenait surtout les intérêts distincts du patron et de l'employé, les causes, les phases et les difficultés causées par les grèves, du droit des ouvriers de refuser leur travail aux patrons sous certaines conditions pourvu que la grève fut consignée au simple refus de travailler en tant que les demandes formulées par les ouvriers ne sont pas réglées.

Il démontra que les grèves ne sont pas toujours le fait des ouvriers, mais souvent le fait de l'esprit agressif qui prévaut en Europe et qu'on désigne sous le nom d'industrialisme lequel impose à l'ouvrier, à l'enfant et à la femme des heures de travail déraisonnables avec un prix rémunérateur qui les mène à la misère et à l'immoralité.

Il prouva, statistique en main, que les grèves, avaient souvent atteint leur but et que l'incorporation des sociétés ouvrières en France et en Angleterre avait eu un bon résultat, et que les abus qui avaient pu découler de certaines grèves n'étaient pas suffisants pour refuser aux ouvriers leur droit de se former en sociétés ouvrières afin de protéger leurs droits légitimes.

Ce sujet d'économie politique est certainement l'un des plus difficiles à traiter et le Rév. Père, évidemment, l'a étudié et approfondi en économiste distingué. Après la conférence un vote de remerciements fut adopté à l'unanimité de l'auditoire.

PRIME DE L' " ASSOCIATION "

EN FAVEUR DE L'INSTRUCTION

Chacun de nos ABONNÉS est prié de DÉCOUPER le *Présent avis*, et de le remettre à un établissement d'instruction de son choix. Il le préviendra qu'avec l'un de ces avis, découpé de l'*Association*, cet établissement peut demander à M. Joseph Vinot, officier de l'Instruction publique, Cour de Rohan, à Paris, de lui adresser *gratuitement*, pendant quelque temps, le *Journal du Ciel*, grand ouvrage d'astronomie élémentaire.

Notre imprimerie est maintenant installée au complet au poste occupé autrefois par MM. Ménard & Turcotte, No 59 rue St-Joseph, vis-à-vis le bureau de poste de St-Roch de Québec.

L'on peut y faire exécuter tout genre quelconque d'impressions : livres, brochures, circulaires, factums, en-têtes de comptes, cartes d'affaires et de visites, blancs de pièces pour avocats et pour notaires, memorandum, etc., etc., etc.

Directeur-propriétaire :
M. Philippe Masson, No. 59 rue St-Joseph, à St-Roch de Québec.

DEL'APPUI

QUE LES

Œuvres doivent se prêter

Le mal fait à la société par le libéralisme est immense. Cette erreur proclamant qu'il faut mettre aux hommes la bride sur le cou, détruit tout lien social, et ne laisse plus sur la terre que des individus dominés par un égoïsme honteux qui sacrifie tout intérêt général, tout intérêt commun, à l'intérêt particulier.

Sous l'action dissolvante de cet égoïsme, l'armée entière des vices se déchaîne sur l'humanité. Saint-Paul l'avait prédit, quand il dirait que dans les derniers temps il y aurait des égoïstes, et que faisant le portrait de ces hommes, il énumérerait la longue série de leurs crimes et de leurs ignominies.

La société en arrive alors à l'état décrit par Isaïe, de ce corps qui, de la plante des

On a satisfait aux besoins des esprits par une quantité d'œuvres d'enseignement. On a satisfait aux besoins des cœurs par de nombreuses œuvres de charité et de piété, cercles et patronages, conférences de Saint-Vincent-de-Paul, associations diverses de secours mutuel, toutes institutions qui ont pour but de soulager, de consoler et de fortifier les cœurs, afin de les maintenir dans l'amour de Dieu, du prochain et de la vertu.

Aux volonés, il manque encore bien des satisfactions. C'est pour elles que l'on a imaginé ailleurs et que l'on devrait implanter au Canada les œuvres protectrices du travail chrétien, qui doivent défendre les hommes de bonne volonté contre la tyrannie d'associations suspectes semant la défiance entre les patrons et les ouvriers. En groupant ces hommes dans des ateliers honnêtes par le placement gratuit, en favorisant leurs intérêts matériels par les banques populaires, les économats domestiques, et les sociétés coopératives, en les ramenant au régime corporatif pour leur rendre sur le terrain du métier la force si puissante de l'association, ces œuvres finiraient par retremper les caractères et par briser les liens du respect humain.

Ainsi donc, grâce au zèle des catholiques, il n'y a pas un mal qui n'aura trouvé son remède, par une plaie qui ne rencontrera une main charitable pour la panser. Les esprits, les cœurs, les volontés pourront aller chercher dans les œuvres le secours spécial dont ils auront besoin.

Que reste-t-il à faire pour obtenir des succès éclatants ?...

Une chose élémentaire qui paraît extrêmement facile et qui ne l'est pas cependant. Il s'agit d'établir l'union, l'entente cordiale entre tous ceux qui s'occupent d'œuvres pour faire converger leur action vers un but, afin de l'atteindre plus sûrement. Les mêmes hommes ne pouvant tout faire, la division du travail se produit aussi bien dans l'ordre moral que dans l'ordre matériel. Il arrive donc que ceux-ci travaillent à guérir les intelligences, ceux-là à guérir les cœurs et d'autres à rendre aux volontés, une mâle énergie. Il y a des spécialités dans les œuvres comme dans la médecine.

Mais gare aux jalousies de médecins ! Elles sont toujours funestes aux malades. Est-ce qu'un docteur, au lieu de retenir un client ne doit pas plutôt l'exhorter à recourir selon ses besoins à un dentiste, à un oculiste, etc. ? Eh bien ! sur le terrain des œuvres, c'est en vain que nous verrons se multiplier les remèdes aux maux de la classe ouvrière, si les directeurs d'œuvres ne savent pas amener les ouvriers dont ils s'occupent à profiter des avantages de toutes les sociétés dont ils peuvent avoir besoin.

HOTEL RIENDEAU

Cet hôtel, qui a acquis tant de titres à la popularité parmi le public voyageur, a été transporté de la rue Saint-Gabriel à la place Jacques-Cartier. L'hôtel Riendeau occupe aujourd'hui l'édifice connu autrefois sous le nom d'hôtel Saint-Nicolas, place Jacques-Cartier.

M. Joseph Riendeau, en ouvrant ce nouvel établissement, s'est rendu aux exigences de sa clientèle qui se plaignait de l'exiguïté de l'ancien local. Le nouvel hôtel est situé sur le point le plus central de Montréal, à proximité de l'Hôtel-de-Ville, du palais de justice, des débarcadères des vapeurs de la compagnie R. & O. et de la gare du C.P.R. Les chambres sont spacieuses, meublées à neuf, bien aérées et pourvues de toutes les améliorations modernes pour le confort des occupants.

Quant à la table, qu'il nous suffise de dire que le menu est toujours préparé avec la variété et la recherche qui ont obtenu à Joseph Riendeau la renommée d'un maître d'hôtel de premier ordre. La cave de l'établissement est toujours pourvue de vins et de liqueurs de choix.

Une visite est sollicitée pour que le lecteur puisse se convaincre qu'il n'y a aucune exagération dans cette annonce.

Restaurateur de Robson.



Marque de Commerce.

Cette préparation est hautement recommandée par des personnes compétentes, Plusieurs Médecins et autres.

En vente partout — 50 centins la bouteille.

Pourquoi permettre à vos cheveux gris de vous vieillir prématurément quand, par un usage judicieux du RESTAURATEUR DE ROBSON, vous pouvez facilement rendre à votre chevelure sa couleur naturelle et faire disparaître ces signes d'une décrépitude précoce ?

Non seulement le restaurateur de Robson restitue aux cheveux leur couleur naturelle, mais il possède de plus la précieuse propriété de les assouplir, de leur donner un lustre incomparable, et de favoriser leur croissance, qualités que ne possèdent pas les teintures à cheveux ordinaires.

LE "SUN"

Compagnie d'Assurance sur la Vie, du Canada

BUREAU PRINCIPAL

164 Rue St Jacques, Montréal.

M. LOUIS TESSIER,

GÉRANT A QUÉBEC.

67 RUE ST-PIERRE, QUÉBEC.

Le "SUN" est la seule Compagnie qui émet des polices absolument **sans conditions**. Elle paie les réclamations promptement **sans attendre 60 ou 90 jours**.

Aucune personne ne doit s'assurer à une Compagnie qui émet une police remplie de conditions et restrictions.

Toute personne doit lire sa police attentivement avant de l'accepter et de payer la prime, car dans quelques cas **déception est pratiquée**.

Assurez-vous au "SUN," car cette Compagnie vous émanera une police dans laquelle **il n'y aura aucune restriction vexatoire** en cas de SUICIDE, EMEUTE, GUERRE, DUEL, FELONIE, VOYAGE, CHANGEMENT D'OCCUPATION ET TRANSPORT DE POLICE, comme il s'en trouve dans les polices des autres Compagnies.

Le "SUN" a réalisé par ses Prêts et Placements depuis trois ans un intérêt d'une moyenne de **sept pour cent (7%)** étant le **taux le plus élevé** acquis par les Compagnies d'Assurance sur la Vie faisant affaires au Canada.

ROBERTSON MACAULAY, Ecr.

Président et Directeur-Gérant.

12 juillet 1890

Liverpool & London & Globe

CONTRE

LE FEU ET SUR LA VIE

Bureau principal pour le Canada, Montréal

Hon. Henry Starnes, President.

G. F. C. Smith, Principal Agent.

Bureau de Québec, - 75 rue Dalhousie

Ouvres doivent se prêter

Le mal fait à la société par le libéralisme est immense. Cette erreur proclamant qu'il faut mettre aux hommes la bride sur le cou, détruit tout lien social, et ne laisse plus sur la terre que des individus dominés par un égoïsme honteux qui sacrifie tout intérêt général, tout intérêt commun, à l'intérêt particulier.

Sous l'action dissolvante de cet égoïsme, l'armée entière des vices se déchaîne sur l'humanité. Saint-Paul l'avait prédit, quand il dirait que dans les derniers temps il y aurait des égoïstes, et que faisant le portrait de ces hommes, il énumérerait la longue série de leurs crimes et de leurs ignominies.

La société en arrive alors à l'état décrit par Isaïe, de ce corps qui, de la plante des pieds au sommet de la tête, ne conserve pas une partie saine. On chercherait en vain un point intact sur lequel on pût faire une plaie nouvelle. Tout est atteint par le mal, qui prend mille formes diverses pour mieux torturer sa proie.

Comment nier la nécessité des remèdes, quand la maladie est là, étalant partout ses ravages ?... Cela ne vient à l'esprit de personne pour les maux matériels. En face du phylloxéra on met au concours la découverte du meilleur procédé pour le détruire. Et quand il s'agit des âmes, au lieu de se plaindre du mal, on se plaindrait des remèdes ?...

Telle est pourtant l'aberration de bien des esprits aveuglés par l'individualisme, qui, loin de participer aux œuvres, les dénigrent souvent et se plaignent qu'il y en ait trop.

Les œuvres sont des remèdes. Peut-on nier le mal devant les manifestations de plus en plus menaçantes du socialisme ? Et si le mal est manifeste, général, imminent, vous ne voulez pas des œuvres qui doivent le guérir ?...

Tel n'est pas le sentiment des catholiques généreux. Loin d'avoir peur des œuvres, ils s'appliquent avec ardeur à les multiplier selon les besoins des corps et des âmes. C'est de leur initiative et de leur dévouement que sont nées les Unions St-Joseph, St-Pierre, St-Thomas, St-Antoine de Padoue, la Société bienveillante de St-Roch de Québec, la Société des Artisans Canadiens-français, les Forestiers catholiques, l'Association catholique de secours mutuel généralement désignée sous les initiales C. M. B. A. ; n'oublions pas de mentionner cette admirable organisation de la charité qui s'appelle la Société St-Vincent de Paul, et qui, en plusieurs endroits de notre pays, et notamment à Québec, a établi des patronages pour l'éducation et l'instruction des enfants des pauvres.

entre tous ceux qui s'occupent d'œuvres pour faire converger leur action vers un but, afin de l'atteindre plus sûrement. Les mêmes hommes ne pouvant tout faire, la division du travail se produit aussi bien dans l'ordre moral que dans l'ordre matériel. Il arrive donc que ceux-ci travaillent à guérir les intelligences, ceux-là à guérir les cœurs et d'autres à rendre aux volontés, une mâle énergie. Il y a des spécialités dans les œuvres comme dans la médecine.

Mais gare aux jalousies de médecins ! Elles sont toujours funestes aux malades. Est-ce qu'un docteur, au lieu de retenir un client ne doit pas plutôt l'exhorter à recourir selon ses besoins à un dentiste, à un oculiste, etc. ? Eh bien ! sur le terrain des œuvres, c'est en vain que nous verrons se multiplier les remèdes aux maux de la classe ouvrière, si les directeurs d'œuvres ne savent pas amener les ouvriers dont ils s'occupent à profiter des avantages de toutes les sociétés dont ils peuvent avoir besoin.

ABONNÉS NOUVEAUX

OTTAWA.—L A E St-Pierre ; J B Dorion ; A E Lussier, avocat ; Capitaine W O McKay ; D Duhamel ; L Tailieffer ; F X Bédard ; L C Pothier ; E A Laflamme ; Napoléon Casault ; D Tassé ; George Philbert ; J H Roy ; L A Lavigne ; Joseph Allain, F X Delage ; E E Lauzon ; H Beaupré ; L J Casault ; Joseph Vincent ; A E Pageau ; J H Charlebois ; Charles Sabourin ; Napoléon Champagne ; Salle de lecture : Chambre des Communes ; Salle de lecture : Sénat ; J A Trépanier ; Octave Dionne ; Isidore Côté ; Député Ministre des Travaux Publics ; Révérend Père Filiâtre, O M I ; J N Ratté ; S Choquette ; Honoré Châtelain, avocat ; J F H Laperrière ; J F St-Louis.

HULL, P. Q.—M D Clairoux ; George Bonneville ; Euclide Caron ; Ferdinand Barrette ; M Albert Parent ; P H Durocher ; M Edouard Landry ; Domina Dupuis ; Godfroi Moreau ; O Chénier ; Téléphore Latour ; Edelmard Legault ; Alphonse Guibault ; J Bte Cyr ; Hormisdas Dupuis ; T Viau ; G Lafond ; D N Dorion ; Nérée Tétreau ; Thomas Pâquin ; V E Godbout, Louis Napoléon Dorion ; A Rochon, avocat ; L N Champagne, avocat ; Trefflé St-Jean ; Nelson Clairoux, Basile Carrière ; W J Duhamel ; Damien Richer ; W J Fréchette ; F F Desjardins ; L Genest.

BOUILLIANE P. Q.—Pierre Bouilliane.

SAINT-HYACINTHE, P. Q.—Docteur L A Beaudry ; Louis A Lapalme ; H A Beau regard ; Léon Plamondon ; C A Boivin ; Dr L U Trudeau ; J H Morin ; Charles Lapierre ; Damasc Lussier ; Révérend chanoine A X Bernard ; Léon Palardy ; notaire R. Deschênes. Tous ces messieurs appartiennent à la succursale No. 135 de la C. M. B. A.



Marque de Commerce.

Cette préparation est hautement recommandée par des personnes compétentes, Plusieurs Médecins et autres.

En vente partout—50 centins la bouteille.

L. ROBITAILLE, Propriétaire.
Joliette, P. Q., Canada.

LA NEW YORK

ACTIF total au Canada, \$ 2,011,235.93
Y compris le dépôt au gouvernement, de 1,064,681.45
Montant d'assurances en force au Canada 14,320,863.00

BONS AGENTS demandés pour la cité et le district de Québec.

S'adresser au soussigné :

DAVID SMITH,

Agent général,

Rue St-Pierre, Québec

5 juillet 1890. 1a

FRANK PENNEE 119 RUE ST-PIERRE

Agent et Inspecteur,
pour Québec et le District de Québec, de la

Canada Life Assurance Company

ET DE LA

Manufacturers' Accident Insurance Co

5 juillet 1890 1 an.

d'une moyenne de sept pour cent (7%) étant le taux le plus élevé acquis par les Compagnies d'Assurance sur la Vie faisant affaires au Canada.

ROBERTSON MACAULAY, Ecr.

Président et Directeur-Gérant.

12 juillet 1890

Liverpool & London & Globe

CONTRE

LE FEU ET SUR LA VIE

Bureau principal pour le Canada, Montréal

Hon. Henry Starnes, President.

G. F. C. Smith, Principal Agent.

Bureau de Québec, - 75 rue Dalhousie

FONDS INVESTIS \$40,500,000

AU CANADA SEULEMENT 900,000

Cette compagnie prend des risques dans toutes les parties de la ville et des campagnes. Des Polices pour trois ans sont émises au taux de deux primes annuelles.

WM. M. MACPHERSON,

75, rue Dalhousie,
Québec.

5 juillet 1890. 1a

Cadeaux ! Cadeaux !

NOEL ET JOUR DE L'AN

Voulez-vous faire de gentilles et durables étreintes ? Allez visiter l'établissement du soussigné. C'est là que pour les

Cadeaux de Noël et du Jour de l'An.

vous trouverez à votre choix, LAMPES de toutes sortes, verreries de tous modèles, un bel assortiment d'ARGENTERIES, SERVICES A DINER à bon marché, SERVICES A THÉ EN PORCELAINES, SERVICES A DESSERT, VERRERIES A VIN ET CARAFFES, POTERIES D'ART, Mille variétés d'OBJETS DE FANTAISIE, etc., etc.

Grande Réduction dans les Prix, d'ici au

1er janvier 1891. Gros et Détail.

LOUIS BRUNEAU

95, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH
QUEBEC.

[Téléphone 390]

PRIME DE L' "ASSOCIATION"

EN FAVEUR DE L'INSTRUCTION

Chacun de nos ABONNÉS est prié de découper le *Présent avis*, et de le remettre à un établissement d'instruction de son choix. Il le prévient qu'avec l'un de ces avis, découpé de l'*Association*, cet établissement peut demander à M. Joseph Vinot, officier de l'Instruction publique, Cour de Rohan, à Paris, de lui adresser *gratuitement*, pendant quelque temps, le *Journal du Ciel*, grand ouvrage d'astronomie élémentaire.

CIGARES ET BOISSONS DE PREMIER CHOIX REPAS A TOUTE HEURE

HOTEL HOTEL HOTEL HOTEL HOTEL

— DU —

CLUB DE CHASSE ET DE PECHE

— DU —

CHENAL DU MOINE

et place Jacques-Cartier, Félix LATRAVERSE
Montréal. Propriétaire.

A deux pas du débarcadère des bateaux à vapeur.

Montréal, 2 juillet 1911

ASSURANCE ROYALE CANADIENNE

FEU ET MARINE

THOMAS ROY, Gérant

Branche de Québec, Bureau :

119 RUE ST-PIERRE
BASSE-VILLE, QUEBEC.

5 juillet 1911—12

HOTEL RIENDEAU,

CHÉRIANI

Hôtel St-Nicolas

58-60 Place Jacq-Cartier,
MONTREAL

LOTION PERSIENNE



TRADE-MARK

Pour blanchir le teint, lui rendre ou conserver sa couleur de rose, faire disparaître les rougeurs, le masque et autres taches de la peau, La LOTION PERSIENNE est une préparation sérieuse, unique en son genre. C'est un véritable REMÈDE pour la peau. Ce n'est pas une poudre blanche, délayée dans de l'eau ou de l'essence. La Lotion Persienne, au contraire, est une préparation médicinale, transparente et limpide comme de l'eau.

Lorsque la peau est brunie par le soleil, la Lotion Persienne lui rend promptement sa fraîcheur et son teint rose, en ajoutant une cuillerée tous les matins à l'eau pour se laver.

La Lotion Persienne se vend dans toutes les bonnes pharmacies de la Puissance, en bouteilles de 50 cents. Méfiez-vous des contrefaçons.

S. LACHANCE, PROPRIÉTAIRE,
1538 & 1540 Rue Ste-Catherine, Montréal.

NEW-YORK LIFE

Cie. d'Assurance sur la Vie

Capitaux placés — \$105,000,000.00

Actif en Canada — \$ 2,011,235.93

Revenu total \$ 29,163,266.24

Payé aux porteurs de polices et à leurs ayants-droit 129,344,058.87

Nouvelles Assurances souscrites 151,119,088.00
Assurances en vigueur 495,601,970.00

MICHAUD, HUDON & DALY,

Agents généraux pour le département français.

BUREAU PRINCIPAL :
Bâtisse "NEW YORK LIFE,"
MONTREAL
DAVID BURKE

OFFICIEL



Aux membres de l'Association catholique de secours mutuel au Canada :

CHERS FRÈRES,

Depuis le commencement de la nouvelle année, j'attendais la publication de la nouvelle Constitution et des nouveaux Règlements de notre Association, pour faire deux choses à la fois : vous souhaiter à tous une très heureuse nouvelle année et recommander à votre attention les règles nouvelles qui, avec les anciennes demeurées en force, devront nous diriger durant les deux prochaines années.

Je n'ai reçu une copie de ces documents que le 2 de ce mois, juste au commencement d'une semaine extraordinairement chargée de besogne pour moi ; mais aujourd'hui je saisis l'occasion depuis longtemps attendue.

Ceci vous explique la cause de mon long silence, silence qui m'a été fort pénible et d'autant plus que je sais qu'un grand nombre attendaient depuis longtemps une parole de moi.

Quoiqu'en retard, je désire néanmoins présenter mes fraternelles amitiés à tous et à chacun de vous, Frères, avec mon meilleur et plus sincère désir que, dans notre noble Association, dans nos affaires et au sein de vos familles, vous puissiez obtenir la plus large mesure de prospérité et de bonheur.

De même qu'il est de la plus haute importance que les officiers de chaque Succursale—qui ont été élus pour conduire les affaires de la dite Succursale et particulièrement les séances, constitutionnellement, avec ordre et en maintenant la dignité de notre belle société—connaissent parfaitement la Constitution et les Règlements, je considère qu'il est de même presque aussi important que chaque membre de la C. M. A. soit bien au fait des obligations à remplir. La promesse que fait chaque Frère, lors de son initiation, "d'employer une juste diligence à apprendre les règles de l'Association," doit être considérée comme sincère et sérieuse. L'accomplissement fidèle de cette promesse et l'observance exacte des règlements mettront de la vie et de l'activité dans chaque succursale, et détruiront l'apathie d'un grand nombre de nos frères pour leur succursale en particulier, et l'Association en général.

Empruntant les paroles du Président

Et ici c'est le lieu d'appeler votre attention sur ce point : l'applicant qui se présente devant un médecin examinateur doit, pour l'examen, payer un dollar et cinquante sous au médecin examinateur qui lui, doit envoyer les cinquante sous au médecin examinateur en chef en même temps que les certificats d'examen médical pour être révisés. C'est donc au médecin examinateur et non à la succursale qu'incombe la responsabilité de collecter ses honoraires et ceux du médecin examinateur en chef qu'il doit payer.

Outre ces changements constitutionnels qui, comme je l'ai dit, prennent effet immédiat, il y a quelques autres points sur lesquels je désire présenter quelques conseils.

Les "cérémonies d'ouverture" du Rituel ne devraient jamais être omises. Nos réunions ne sont pas de purs rassemblements d'affaires, mais des réunions qui ont pour but d'animer et d'entretenir les sentiments de fraternité et d'union chrétienne. Les cérémonies d'ouverture nous rappellent clairement ce but, et par conséquent doivent être religieusement exécutées. Dans une autre circulaire que je me propose d'adresser aux députés de district, je les prierai de donner un soin tout spécial à cette matière.

Tous les frères devraient s'efforcer de ne jamais manquer d'assister aux réunions de leurs succursales. La pratique d'envoyer les contributions par l'entremise d'un autre est contraire à l'esprit de notre Association, et doit être condamnée. Il y a des absences inévitables, et certainement excusables ; mais l'absence habituelle est contraire à l'esprit de la C. M. B. A., et devrait disparaître.

Enfin, j'appellerai l'attention des commissaires ordonnateurs sur une très importante partie de leurs devoirs. Je ne veux rien particulariser. Ils ont une fonction délicate à exercer, et ils ont promis de remplir leurs devoirs "honnêtement, fidèlement, impartialement, et sans crainte ou faveur". Beaucoup de bien a été fait aux succursales et aux membres individuellement par l'intervention opportune des commissaires ordonnateurs.

Frères, je viens de vous soumettre les principaux points qui requièrent votre attention pour le moment. Il y en a d'autres sur lesquels je suis sûr que vous avez hâte d'être renseignés par le Conseil Exécutif du Grand Conseil du Canada—points relatifs à certaine action du Grand Conseil lors de sa dernière convention à Montréal. Je puis dire que sur ces points aussi vous recevrez bientôt de mes nouvelles. Une assemblée conjointe des Syndics du Conseil Suprême et des Syndics du Grand Conseil du Canada sera tenu à Toronto le 25. Les résultats de cette assemblée vous seront communiqués bientôt après.

Frères, toujours notre mot d'ordre est

ASSURANCE ROYALE CANADIENNE

FEU ET MARINE

THOMAS ROY, Gérant

Branche de Québec, Bureau :

119 RUE ST-PIERRE
BASSE-VILLE, QUEBEC.

5 juillet 1890—1a

HOTEL RIENDEAU,

CI-DEVANT

Hôtel St-Nicolas

58-60 Place Jacq-Cartier,
MONTREAL

Situation des plus centrales.
Chambres spacieuses, meublées à
neuf. Menus variés et excellents.
Primeurs de toutes les saisons.
Vins, Liqueurs et Cigares
de premier choix.

Telephone—Bell 1603. Federal, 738

JOS. RIENDEAU, Prop

5 juillet 1890—1a

CIGARE C. M. B. A.

Ce cigare a fait les délices des délégués de la convention du Grand Conseil de la C. M. B. A., tenue à Montréal, en septembre dernier. Les membres de la succursale 29, d'Ottawa, ont su l'apprécier lorsque M. le chevalier Campeau, délégué suprême, leur en a présenté des spécimens.

Bien que manufacturé au Canada, ce cigare ne contient que du PUR TABAC DE LA HAVANE. De tous les cigares connus, le cigare C. M. B. A. est assurément le meilleur.

Membres de la C. M. B. A., ce cigare vous est présenté par l'un des vôtres, par un frère; veuillez donc lui faire un accueil FRATERNEL.

FRERES, veuillez bien choisir dans votre localité une maison de commerce recommandable qui se charge de la vente du cigare C. M. B. A., et faire connaître le nom de cette maison à la succursale No. 101, Trois-Rivières, ainsi qu'à moi-même.

EDOUARD MAILLIOT

Membre de la succursale No. 101.

13 déc., 6 m.

EXCELLENTES LUNETTES D'APPROCHE

Utilisables pour l'Astronomie

Fort grossissement. Complètes avec pied

PRIX NET : 40 Fr. plus le port de 4 kilogrammes

S'adresser au Journal du Ciel, Cour de Rohan

PARIS

Cie. d'Assurance sur la Vie

Capitaux placés — \$105,000,000.00

Actif en Canada — \$ 2,011,235.93

Revenu total \$ 29,163,266.24

Payé aux porteurs de polices et à leurs ayants-droit 129,344,058.87

Nouvelles Assurances

souscrites 151,119,088.00

Assurances en vigueur 495,601,970.00

MICHAUD, HUDON & DALY,

Agents généraux pour le département français.

BUREAU PRINCIPAL :
Bâtisse "NEW YORK LIFE,"
MONTREAL
DAVID BURKE,

Directeur général pour le Canada.

N. B.—Des personnes de tact et d'énergie peuvent se créer une position lucrative, comme agents, en s'adressant à MM MICHAUD, HUDON & DALY;

5 juillet 1890—1a

HOTEL ST-LOUIS

(CI-DEVANT OCCUPÉ PAR M. JOSEPH RIENDEAU)

64 RUE ST-GABRIEL 64

MONTREAL

Cet hôtel vient d'être ouvert par MM. JOHN JOHNSON & CIE, déjà si avantageusement connus. M. J. Johnson a fait précédemment sa marque à Ottawa, où il a tenu un hôtel qui figurait au premier rang parmi les établissements de ce genre.

La table est des mieux servies. Primeurs de toutes les saisons.

Chambres spacieuses, magnifiquement meublées à neuf, et dans lesquelles les voyageurs et les touristes jouissent de tout le confort désirable.

Le personnel est au grand complet et se distingue par une attention et une politesse tout à fait remarquables.

Vins,
Liqueurs,
Cigares,
Etc., Etc., Etc.,
Tous de premier choix

PLACE DES PLUS CENTRALES

J. JOHNSON & CIE,

64, Rue Saint-Gabriel, Montréal.

6 sept.—1 a.

seins de vos familles, vous puissiez obtenir la plus large mesure de prospérité et de bonheur.

De même qu'il est de la plus haute importance que les officiers de chaque Succursale—qui ont été élus pour conduire les affaires de la dite Succursale et particulièrement les séances, constitutionnellement, avec ordre et en maintenant la dignité de notre belle société—connaissent parfaitement la Constitution et les Règlements, je considère qu'il est de même presque aussi important que chaque membre de la C. M. B. A. soit bien au fait des obligations à remplir. La promesse que fait chaque Frère, lors de son initiation, "d'employer une juste diligence à apprendre les règles de l'Association," doit être considérée comme sincère et sérieuse. L'accomplissement fidèle de cette promesse et l'observation exacte des règlements mettront de la vie et de l'activité dans chaque succursale, et détruiront l'apathie d'un grand nombre de nos frères pour leur succursale en particulier, et l'Association en général.

Empruntant les paroles du Président Suprême dans sa proclamation relative à la nouvelle Constitution et aux nouveaux Règlements, je dis que "je saisis la présente occasion pour solliciter la cordiale coopération de tous les officiers et de tous les membres de l'Association et pour leur conseiller à tous de bien se pénétrer de l'esprit des règlements."

Permettez-moi d'appeler votre attention sur quelques-uns des plus importants changements faits par la nouvelle Constitution, mais je ne dirai rien, pour le moment, de ceux qui sont la matière d'une correspondance entre le Conseil Suprême et le Grand Conseil du Canada. Il sera bon de mettre immédiatement à exécution ces nouvelles règles.

La première regarde les devoirs de certains officiers des succursales. Avant d'entrer en charge, le secrétaire financier devra donner cautionnement, avec au moins deux garants approuvés, pour telle somme que la succursale pourra déterminer.

Une règle semblable s'applique au trésorier de chaque succursale, qui, de plus, devra déposer, au nom de la succursale, dans telle banque ou caisse d'économie que la succursale approuvera, toutes sommes reçues par lui du secrétaire financier.

Une autre règle se rapporte à la nomination des médecins examinateurs. Je n'ai pas besoin d'insister sur l'importance d'exercer le plus grand soin dans le choix de ces officiers. Sur leur attentif et minutieux examen des aspirants repos, comme le déclare notre médecin examinateur en chef dans son dernier rapport, la protection de notre Association contre l'admission des mauvais risques. Les médecins examinateurs nommés par les succursales doivent être approuvés par le médecin examinateur en chef avant de pouvoir agir pour quelque succursale que ce soit.

autres ordonnateurs sur une très importante partie de leurs devoirs. Je ne veux rien particulariser. Ils ont une fonction délicate à exercer, et ils ont promis de remplir leurs devoirs "honnêtement, fidèlement, impartialement, et sans crainte ou faveur". Beaucoup de bien a été fait aux succursales et aux membres individuellement par l'intervention opportune des commissaires ordonnateurs.

Frères, je viens de vous soumettre les principaux points qui requièrent votre attention pour le moment. Il y en a d'autres sur lesquels je suis sûr que vous avez hâte d'être renseignés par le Conseil Exécutif du Grand Conseil du Canada—points relatifs à certaine action du Grand Conseil lors de sa dernière convention à Montréal. Je puis dire que sur ces points aussi vous recevrez bientôt de mes nouvelles. Une assemblée conjointe des Syndics du Conseil Suprême et des Syndics du Grand Conseil du Canada sera tenu à Toronto le 25. Les résultats de cette assemblée vous seront communiqués bientôt après.

Frères, toujours notre mot d'ordre est PROGRÈS.

Bien fraternellement,

JOHN A. MACCABE,

Grand Président.

Bureau du Grand Président, }

Ottawa, 12 février 1891. }

La publication du journal l'Association ayant été suspendue durant quelques semaines, pour raison d'installation nouvelle, il nous a été impossible de publier la circulaire précédente, à la date requise.

Un excellent teneur de livres parlant et écrivant avec une égale facilité l'anglais et le français, et qui comme tel est assurément *the right man in the right place* va se trouver bientôt sans emploi par suite de certaines circonstances qui modifient la direction de la maison à laquelle il est attaché. C'est un employé modèle qui peut fournir les certificats les plus authentiques d'honnêteté et d'activité. Il est chef de famille, et désire trouver un emploi convenable à ses capacités, conforme à ses aptitudes d'homme véritablement instruit. Autre recommandation qui a bien sa place ici : il est l'un des membres les plus dévoués de la C. M. B. A., à laquelle il a rendu d'immenses services dans sa localité. Frères, n'oubliez pas votre frère, si l'occasion se présente pour vous de recommander quelqu'un pour un poste de confiance convenablement rémunéré. Votre frère, n'en doutez pas, fera honneur à votre recommandation.

Pour plus de détails, s'adresser à ce bureau.

Nous n'avons qu'à nous féliciter de la visite que nous avons faite, il y a huit jours, aux succursales d'Ottawa et de Hull.

A Ottawa, nous avons joui des douceurs de l'hospitalité la plus gracieuse et la plus cordiale chez M. Lassalle Gravelle, l'un des plus actifs députés, de district de la C. M. B. A. Sans nous connaître autrement qu'à titre d'abonné de ce journal, ce monsieur, dès qu'il eût connu notre intention de visiter les succursales d'Ottawa, s'empressa de nous adresser une invitation si pressante, par le fond et par la forme que nous aurions cru lui faire injure en hésitant à recevoir l'hospitalité que son extrême générosité nous forçait d'accepter.

Il a bien voulu nous conduire vendredi soir, à la salle de l'Union St-Joseph où siégeait la succursale 29 de la C. M. B. A. Plusieurs membres de la succursale 59 assistaient à cette séance, ayant été invités par leur secrétaire M. Séraphin Choquette à venir nous y rencontrer. M. le chevalier Campeau, notre ami, l'ami de notre œuvre, voulut lui-même nous présenter à tous. M. le président J. L. Olivier, nous fit un accueil tout à fait fraternel, et, lorsque l'ordre du jour le permit, nous appela à adresser la parole. Notre appel en faveur des intérêts du journal *L'Association* fut efficacement secondé par les sympathiques paroles prononcées par M. le chevalier Campeau et par M. J. L. Olivier, président. Nous nous adressions du reste à une succursale généreuse qui, depuis longtemps déjà, nous avait fourni une liste d'une trentaine d'abonnements.

Le lendemain, samedi, M. Séraphin Choquette voulut bien nous accompagner et nous assister dans notre tournée de propagande. Résultat : bon nombre d'abonnements nouveaux.

Grâce à MM. Lassalle Gravelle et Séraphin Choquette, nous avons eu aussi l'avantage d'être présenté à M. J.-N. Ratté, président de l'Union St-Joseph, et à M. Isidore Côté, président de l'Union Saint-Thomas, qui ont voulu nous inviter chacun à une séance régulière des sociétés qu'ils président. Tous deux ont secondé par une approbation très chaleureuse l'appel que nous avons été invité à adresser en faveur de ce journal.

Notre visite à Hull a été très fructueuse en résultats immédiats qui en promettent d'autres pour un avenir prochain. M. Lassalle Gravelle, député de district, nous y conduisit et nous a présenté au populaire président de la succursale de Hull, M. V.-E. Godbout qui, en une couple d'heures rapides, nous a fait parcourir toute la ville pour nous mettre en connaissance avec près de quarante de ses frères. Nous avons constaté avec plaisir en quelle haute considération M. le président V. E. Godbout est tenu à Hull. Sous de si favorables auspices,

Les membres de la C. M. B. A. voudront bien noter que nous publions au long la circulaire officielle par laquelle M. le Grand-Président appelle leur attention sur plusieurs points du plus haut intérêt. Il est vrai que nous sommes en retard pour celle-ci, attendu que la publication de notre journal a été suspendue en février pour les raisons déjà expliquées, mais ordinairement nous publions tous les documents officiels avant même que les succursales puissent en prendre connaissance.

Le grand avantage, pour les succursales canadiennes-françaises, c'est que nous donnons la traduction française de ces documents qui sont toujours émanés en langue anglaise. C'est un travail considérable que nous impose cette traduction, qui assurément mérite quelque encouragement, de même que nous donne aussi droit à encouragement la spécialité que nous faisons de donner publicité ouverte à tout ce qui peut donner assistance et élan à une active propagande en faveur de la C. M. B. A.

REVUES ET JOURNAUX

"REVUE UNIVERSELLE DES INVENTIONS NOUVELLES."—Tel est le titre d'une publication nouvelle illustrée, donnant des renseignements sur tous les faits scientifiques et industriels les plus récents. On ne nous a adressé que l'édition A, exemplaire du mois de février, et qui contient des études fort intéressantes, intitulées : "Chasse-neige rotatif russe, L'Ostréiculture, Repos du docteur (Le Froid), Tribune des Inventeurs, Protection de l'intelligence, Tour du monde, Causerie, Catalogue systématique." Il y a encore le "Service des renseignements, la Petite poste, les Renseignements utiles, la Bibliographie, les Intérêts matériels, le Bulletin politique illustré."

L'édition B, dont on ne nous a pas adressé d'exemplaire, renferme les mêmes matières et les mêmes gravures que l'édition A et en plus, pour le mois de février, les articles mentionnés ci-après : "la Propriété industrielle ; règle pour prendre des brevets de France ; Jurisprudence industrielle ; Législation, circulaires, décrets ; Liste générale des brevets français ; Liste générale des marques de fabrique délivrées en France, Liste générale des brevets délivrés aux États-Unis d'Amérique ; Liste de brevets français tombés dans le domaine public ; Liste de brevets à vendre ; Liste de brevets vendus en France.

C'est l'édition B qui aurait, nous semblait-il, le plus de chance de trouver des abon-

année a toujours occupé une charge au conseil suprême, devait aussi avoir à son crédit l'honneur d'avoir implanté la "C. M. B. A." au Canada.

L'organisation des branches continua de se faire d'une manière si rapide dans les villes et les villages des différents Etats déjà nommés que le Grand Président jugea que le temps était arrivé de convoquer la convention du Grand Conseil pour la formation du Conseil Suprême.

A cet effet le 10 janvier 1879 il publia la publication suivante :

DEUXIÈME CONVENTION ANNUELLE

GRAND CONSEIL DE L'ÉTAT DE NEW-YORK DE LA C. M. B. A.

AUX Représentants au Grand Conseil et aux branches.

FRÈRES,

La deuxième convention annuelle de la "C. M. B. A." aura lieu dans la salle des séances de la branche No 1. dans le village de Niagara Falls le 4 février 1879. La convention sera appelée à l'ordre à 10.30 heures A. M. Les branches sont respectueusement invitées, durant l'espace de temps d'ici à la date de la convention, de bien examiner notre présente constitution afin de voir les changements qu'elles désireraient y voir faits, et de donner des instructions à leurs délégués pour qu'ils présentent ces amendements à nos lois, lors de la dite convention.

Toutes les branches organisées dans les deux mois qui précèdent la convention ne sont pas tenus de payer la taxe *per capita* à moins qu'elles ne désirent être représentées à la convention. Il est pourtant préférable que les branches paient cette taxe et bénéficient des avantages de la représentation au Conseil.

PROMULGATION D'UN ORDRE CRÉANT LE CONSEIL SUPRÊME.

ATTENDU, qu'une résolution a été adoptée à la première convention de l'Association catholique de secours mutuel, tenue à Niagara Falls, N.-Y. en l'année 1877, la dite résolution étant inscrite au procès verbal de la dite convention.

Président ajourna la date de l'assemblée au 25 février pour la raison que le Très Révérend Evêque Ryan, de Buffalo, l'aviseur spirituel du Grand Conseil était absent du continent et ne devait être de retour que vers le milieu du mois de février, et que le Grand Président jugeait qu'il était essentiellement nécessaire que sa Grandeur fut présente à la convention.

Inutile de commenter cet acte de déférence et de soumission. Ce n'est que l'effet naturel de l'esprit chrétien qui animait les fondateurs de notre Association.

(à suivre)

Le prix d'abonnement à ce journal est de \$1.00 par an pour tout le monde, excepté pour les membres de la C. M. B. A. et les membres des autres associations catholiques de bienfaisance pour lesquels le prix d'abonnement ne sera plus à l'avenir que d'un écu (\$0.50) par an.

Faire remise à M. P. Masson, directeur-propriétaire de l'ASSOCIATION, 59 rue St-Joseph, à Saint-Roch de Québec.

Membres de la C. M. B. A., Forestiers catholiques, associés des Unions St-Joseph, St-Thomas, St-Pierre, St-Antoine de Pa-

Grâce à MM. Lassalle Gravelle et Séraphin Choquette, nous avons eu aussi l'avantage d'être présenté à M. J.-N. Ratté, président de l'Union St-Joseph, et à M. Isidore Côté, président de l'Union Saint-Thomas, qui ont voulu nous inviter chacun à une séance régulière des sociétés qu'ils président. Tous deux ont secondé par une approbation très chaleureuse l'appel que nous avons été invité à adresser en faveur de ce journal.

Notre visite à Hull a été très fructueuse en résultats immédiats qui en promettent d'autres pour un avenir prochain. M. Lassalle Gravelle, député de district, nous y conduisait et nous a présenté au populaire président de la succursale de Hull, M. V.-E. Godbout qui, en une couple d'heures rapides, nous a fait parcourir toute la ville pour nous mettre en connaissance avec près de quarante de ses frères. Nous avons constaté avec plaisir en quelle haute considération M. le président V. E. Godbout est tenu à Hull. Sous de si favorables auspices, nous ne pouvions manquer d'obtenir ce grand succès.

Bref, nous nous félicitons d'avoir connu, tant à Hull qu'à Ottawa, tous ces Canadiens de cœur et d'action, qui ne se contentent pas de parler de dévouement, mais qui mettent en exercice la véritable fraternité évangélique.

Nous n'avons pas voulu quitter Ottawa sans aller, en compagnie de MM. Lassalle Gravelle et Séraphin Choquette, présenter nos hommages à M. John A. MacCabe, Président du Grand Conseil de la C. M. B. A., au Canada. Nous l'avons trouvé tel qu'il nous était connu déjà par ses diverses proclamations : un diplomate consommé et un homme éminent.

La semaine prochaine nous serons à Montréal où grâce à l'obligeance empressée de M. Honoré Howison, très actif député de district, de MM. Séraphin Lachance, Daudelin et Aubert et de quelques autres amis, nous aurons le plaisir de visiter les succursales canadiennes-françaises de cette ville.

C'est entendu : le prix d'abonnement au journal l'Association n'est plus que de 50cts par an, pour les membres de la C. M. B. A. L'on devra avouer que c'est là un prix extrêmement modique pour un journal dont les colonnes sont largement ouvertes aux procès-verbaux, comptes-rendus, rapports et tous articles quelconques relatifs à chacune de toutes les succursales canadiennes de la C. M. B. A.

L'Association est, du reste, le seul organe autorisé canadien-français de la C. M. B. A.

(Le Froid), Tribune des Inventeurs, Protection de l'intelligence, Tour du monde, Causerie, Catalogue systématique." Il y a encore le "Service des renseignements, la Petite poste, les Renseignements utiles, la Bibliographie, les Intérêts matériels, le Bulletin politique illustré."

L'édition B, dont on ne nous a pas adressé d'exemplaire, renferme les mêmes matières et les mêmes gravures que l'édition A et en plus, pour le mois de février, les articles mentionnés ci-après : "la Propriété industrielle ; règle pour prendre des brevets de France ; Jurisprudence industrielle ; Législation, circulaires, décrets ; Liste générale des brevets français ; Liste générale des marques de fabrique délivrées en France, Liste générale des brevets délivrés aux Etats-Unis d'Amérique ; Liste de brevets français tombés dans le domaine public ; Liste de brevets à vendre ; Liste de brevets vendus en France.

C'est l'édition B qui aurait, nous semble-t-il, le plus de chance de trouver des abonnés chez nous. Le prix d'abonnement est de 16 francs par an, plus les frais de port. S'adresser à M. Henri Farjas, directeur-gérant, 25 rue Saint-Augustin, PARIS.

"LA FINANCE NOUVELLE."—Journal politique, économique et financier, paraissant le jeudi. Prix de l'abonnement : 10 francs par an. Administration et Rédaction : 11, rue de Provence, à Paris.

ETUDE SUR LA C. M. B. A.

(Suite)

V

L'œuvre de formation de nouvelles branches fut poussée avec activité dans les premiers jours qui suivirent la première convention, et bientôt l'on vit l'organisation de branches dans les centres les plus importants de l'Etat de New-York comme aussi des Etats de la Pensylvanie et du Michigan. Il s'organisa aussi une branche à Windsor, Ont. Ce fut la première branche du Canada et la neuvième de l'Association. Elle fut organisée le 11 février 1878, (environ un an après l'organisation première) par le frère Clifford, Député.

Le premier président fut M. D. B. Odette et le premier secrétaire M. J. A. Bourke ; l'organisation de cette branche est en grande partie due au frère Bourke. Ce monsieur qui a toujours été un fort travailleur de la "C. M. B. A." et qui depuis sa formation jusqu'à cette

ces amendements à nos lois, lors de la dite convention.

Toutes les branches organisées dans les deux mois qui précèdent la convention ne sont pas tenus de payer la taxe *per capita* à moins qu'elles ne désirent être représentées à la convention. Il est pourtant préférable que les branches paient cette taxe et bénéficient des avantages de la représentation au Conseil.

PROMULGATION D'UN ORDRE CRÉANT LE CONSEIL SUPRÊME.

ATTENDU, qu'une résolution a été adoptée à la première convention de l'Association catholique de secours mutuel, tenue à Niagara Falls, N.-Y. en l'année 1877, la dite résolution étant inscrite au procès verbal de la dite convention.

ATTENDU, que cette résolution autorisait le Grand Président et lui enjoignait de promulguer un ordre appelant en assemblée les officiers et les membres de la susdite convention pour le but et la raison de créer un conseil Suprême, pour le gouvernement des Grands Conseils et des branches, aussitôt que le dit Grand Président jugerait que les besoins de l'Association nécess. étaient l'émanation d'un tel ordre.

EN CONSÉQUENCE, je, Daniel Barrett, Grand Président du Grand conseil de la "C. M. B. A." croit que la nécessité existe, et que les intérêts de l'Association demandent qu'un conseil Suprême soit organisé à la prochaine convention annuelle, afin que tous les états ou provinces qui auront cinq branches ou plus puissent former des Grands Conseils, sujets à, et sous la juridiction du conseil Suprême. Et, je, par la présente, ordonne et enjoins à tous les Grands Chanceliers qui étaient éligibles comme tels lors de la dernière convention du Grand Conseil, de se réunir dans la salle des séances de la branche No 1. dans le village de Niagara Falls, le cinquième jour de février 1889, pour instituer et former le dit conseil Suprême.

Respectueusement,

DAVID BARRETT,

Grand Président.

Niagara Falls le 10 janvier 1879.

Cependant à la date du 20 janvier, par une nouvelle proclamation le Grand

d'UN ÉCU (\$0.50) par an.

Faire remise à M. P. Masson, directeur-propriétaire de l'ASSOCIATION, 59 rue St-Joseph, à Saint-Roch de Québec.

Membres de la C. M. B. A., Forestiers catholiques, associés des Unions St-Joseph, St-Thomas, St-Pierre, St-Antoine de Padoue, Artisans Canadiens-Français de la cité de Montréal, membres de la Société Saint-Vincent de Paul et des autres sociétés catholiques de bienfaisance, notez bien ceci : à l'avenir, pour vous tous, le prix d'abonnement ne sera plus que D'UN ÉCU (\$0.50) par an.

Veillez faire remise à M. P. Masson, directeur-propriétaire de l'ASSOCIATION, 59 rue St-Joseph, à St-Roch de Québec.

**EXCELLENTES
LUNETTES D'APPROCHE**

Utilisables pour l'Astronomie

Fort grossissement.—Complètes avec pied

**PRIX INOUI : 40 Fr. plus le
port de 4 kilogrammes**

S'adresser au Journal du Ciel, Cour de Rohan
PARIS

TERRIBLES PUNITIONS

Il faut, dit Ephrem, que je vous raconte deux historiettes dont je ne garantis point l'authenticité, n'ayant pas été moi-même témoin; mais je les tiens de bonne source, et j'y crois. Vous n'êtes pas gens ici à vous scandaliser de ma crédulité.

Il y avait dans les Pyrénées un savant et digne médecin qu'on appelait Fabas. Je ne sais s'il existe encore; c'est de lui que je tiens ce que je vais vous dire, et je ne suis pas le seul qui l'ai entendu.

Le docteur Fabas vit arriver (aux Eaux-Bonnes, je crois) un homme qui portait à la jambe une plaie faite par un coup de feu. La blessure, déjà ancienne, offrait un caractère particulier: il s'y formait des vers. Aucun moyen ne réussit. Le malade lui dit un jour:

Docteur, restons-en là: ne cherchez plus; je mourrai avec cette horrible incommodité.

En effet, répondit le médecin, il y a là quelque chose d'extraordinaire. Je n'ai rien vu de tel quoique je sois vieux et que beaucoup de cas surprenants m'aient passé entre les mains.

Et pour la vingtième fois il demanda au malade:

Où donc avez-vous reçu cette blessure?

En Espagne, comme je vous l'ai dit souvent, répondit celui-ci; mais je ne vous ai pas appris pourquoi je ne guérirai pas. Levez que vous le sachiez enfin.

Mais vingt ans, poursuivit-il d'une voix brève, et nous étions en 93 lorsque je tentai de rejoindre un corps d'armée que la Convention envoyait en Espagne. Nous partîmes trois de notre bourgade, Thomas, François et moi. Nous avions les idées de ce temps-là; nous étions incrédules, ou plutôt nous étions trois mauvais petits drôles qui se pignolaient de suivre la mode.

La route s'était faite gaiement. Nous allions à l'aventure, traversant un village des montagnes, nous vîmes une statue de la Vierge, si vénérée, que, malgré la Révolution et les révolutionnaires, elle était restée sans mutilation sur son piédestal au portail de l'église. L'un de nous ou la malheureuse pensée d'insulter à cette image pour braver la superstition des paysans. Nous avions nos fusils. Thomas nous proposa de tirer sur la statue; François accueillit la proposition par un éclat de rire. Timothée et moi, et craignant de me montrer moins bon que mes compagnons, j'essayai de les détourner d'un dessein qui m'effrayait au premier aspect. Je me souvenais de ma mère. On se pencha de moi. Thomas chargea son fusil et tira. La balle atteignit la statue au front, François mit en joue à son tour, et tira dans la poitrine.

Mais que dirent-ils à toi?

Dès que nous l'aperçûmes, François, me serrant la main, me dit:

—C'est aujourd'hui mon tour; tu es heureux d'avoir mal visé!

L'infortuné ne se troupa pas. Cette fois, nous fûmes repoussés. Nous avions battu en retraite assez longtemps; François était comme moi sans blessure. Vaine espérance! Un coup de feu part d'un fossé où gisait un Espagnol blessé mortellement; et François tombe, la poitrine traversée de part en part. Ah! docteur, quelle mort! il se roulait par terre, demandant un prêtre. Ceux qui étaient auprès de lui haussèrent les épaules, et il expira. On le laissa sur le chemin.

Dès ce moment, je fus convaincu que je ne tarderais pas à être frappé, et je résolus de confesser mon sacrilège au premier prêtre que je rencontrerais. Par malheur, je n'en trouvai point. Cependant plusieurs affaires s'étant passées sans mésaventure, peu à peu mes terreurs cessèrent, et avec elles s'évanouirent mes bonnes résolutions. Quand nous fûmes rappelés en France, j'avais un grade, je ne pensais plus ni au crime, ni au repentir, ni au châtement. Tout me fut rappelé sur la frontière, à un jour de marche du village de la statue. Par un accident inexplicable, un coup de feu parti de nos rangs m'atteignit là où vous voyez. Ainsi s'accomplit la prophétie de la vieille femme, qui nous avait dit après le sacrilège (je l'entends encore):

—Vous allez à la guerre. Ce que vous venez de faire ne vous portera pas bonheur! Mes deux camarades étaient morts; je rentrai blessé.

Cependant la blessure, au premier aspect, n'offrait rien de grave. Le chirurgien m'annonça que j'en serais quitte pour quelques jours d'hôpital. Je le crus moi-même. Sa surprise fut grande, elle égala mon effroi lorsqu'il vit s'engendrer dans la plaie ces imperissables vers qui ont déconcerté votre science.

Depuis vingt ans, docteur, je traîne cette blessure, essayant de tous les remèdes, et les trouvant tous impuissants. Mais quoi que je demande à Dieu de me guérir, quoi que je l'espère de sa miséricorde, je ne dois pas me plaindre, je ne me plains pas. Cette blessure a été un remède pour beaucoup d'âmes, pour la mienne surtout. Je n'ignore pas que, si j'arrive au terme de la vie, comme il faut arriver, c'est-à-dire chrétien et pénitent, je le devrai à ma terrible blessure. Alors je m'applaudirai d'avoir boité; car je doute de la guérison, mais je ne doute point de la miséricorde, et j'espère mourir dans la grâce de Dieu par l'intercession de Celle que j'ai outragée. Voilà, poursuivit Ephrem, après nous avoir fait ce récit, l'histoire que je tiens du docteur Fabas. Je la racontais un jour devant un illustre archevêque, enfant du Béarn. Il me dit que le docteur Fabas était un homme de bien,

—Chrétiens, dit-il, ce pauvre est venu chez moi ce matin, poussé par ses remords, pour obtenir de moi et de vous tous une grâce que je lui ai promise en votre nom. Il désire humblement que vous lui permettiez de tirer avec vous sur les cordes qui feront tout à l'heure remonter la statue de la sainte Vierge de ce puits où il a contribué à la précipiter il y a dix ans. Il déteste ce sacrilège dont il a été justement châtié; il demande pardon à Dieu, à la sainte Vierge et à vous tous chrétiens. Je puis vous dire que Dieu et la sainte Vierge ont parlé; c'est à notre tour, mes frères.

—Oui, dit l'aveugle étendant les mains en pleurant, je demande pardon. Je n'ai plus de repos. Ma conscience me tourmente; je demande pardon.

—Oui! oui! c'est oublié! Qu'il vienne! qu'il vienne! s'écria ce bon peuple avec des transports de joie. L'aveugle s'avança jusqu'au bord du puits, et on lui mit dans la main la corde qu'il devait tirer.

Déjà des hommes étaient descendus jusqu'à la statue, qui par un miracle n'était pas brisée. On l'avait attachée solidement. Le travail commença au champ des litanies. Tout réussit très bien. La statue remonta sans accident. Lorsqu'on la vit paraître, ce fut une explosion d'allégresse. Mais un cri domina tous ces cris et les fit taire. C'était celui de l'aveugle, à genoux, les bras étendus, qui répétait:—Je vois! je vois! je vois!

On courut à lui: il voyait, en effet, et ce n'était pas une illusion. Il voyait, et il continua de voir. Il suivit sans guide la procession triomphale qui, du puits où la statue avait été traînée la corde au cou, la ramenait à son ancien lieu; il travailla pour la rétablir, et il vécut plusieurs années encore, témoin et prédicateur des miséricordes de Marie.

LOUIS VEUILLOT.

NOTRE
IMPRIMERIE
BUREAUX ET ATELIERS
68 RUE ST-JOSEPH 68

A DEUX PAS DU

Bureau de POSTE St-Roch, QUÉBEC

SOUS le plus court délai et A DES PRIX MODÉRÉS nous exécutons toutes sortes d'ouvrages typographiques, tels que:

C. M. B. A.



CATHOLIQUES, RALIEZ-VOUS!

Raliez-vous à la C. M. B. A. qui a reçu des plus hautes autorités ecclésiastiques cette

APPROBATION OFFICIELLE

Nous soussignés, avons donné notre sanction officielle à l'Association catholique de secours mutuel, connue sous le nom de la C. M. B. A., dont nous approuvons les principes et le fonctionnement, et nous avons autorisé l'établissement de succursales dans nos archidiocèses et diocèses respectifs.

† E. A. CARD, Archevêque de Québec;
† C. E. FABRE, Archevêque de Montréal;
† J. T. DUMAS, Archevêque d'Ottawa;
† L. F. LAFRÈRE, Evêque des Trois-Rivières;
† L. Z. MORAU, Evêque de Saint-Hyacinthe;
† ARTHUR RACINE, Evêque de Sherbrooke;
† N. Z. LORRAIN, V. A. Ev. de Pembroke;
† L. N. BÉGIN, Evêque de Chicoutimi;
† EUGÈNE GAUVIN, Evêque de Nicolet;

L'UNION FAIT LA FORCE

CATHOLIQUES RALIEZ-VOUS

Raliez-vous à vos frères de la

C. M. B. A.

Ce ralliement procure d'immenses avantages, et ne coûte que de légers déboursés, tels que:

Frais d'admission, y compris l'examen médical..... \$ 2 50
Contribution mensuelle, quel que soit l'âge..... 0 50
Contributions mortuaires varient suivant l'âge et coûtent aux sociétaires, par chaque année, mais réparties en plusieurs petits versements.

Pour 2,000 d'assurance.		Pour 1,000 d'assurance.	
De 18 à 25 ans.	environ \$16 00	environ \$ 8 00	
De 25 à 30 ans.	" 17 00	" 8 50	
De 30 à 35 ans.	" 19 00	" 9 40	
De 35 à 40 ans.	" 20 00	" 10 00	
De 40 à 45 ans.	" 22 00	" 12 00	
De 45 à 50 ans.	" 26 00	" 15 00	

— : 000 : —

L'on ne peut devenir membre de l'Association de secours mutuel avant l'âge de 18 ans ni après l'âge de 50 ans. Les primes n'augmentent pas avec l'âge de l'assuré; l'échelle de cotisations fixées sur l'âge d'un membre à l'époque où il est admis reste toujours la même. Les cotisations prélevées de chaque membre sont fixées d'après un plan basé sur les calculs les mieux établis quant à la durée probable de l'existence et sur les principes les plus connus de l'assurance sur la vie. Voici près de quatorze ans que l'Association de secours mutuels existe, et néanmoins sa moyenne de décès n'est pas encore de 8 par 1,000 membres.

AUX CHEFS DE FAMILLES

ET A CEUX

QUI NE SONT PAS MEMBRES

Voulez-vous tolérer l'ignorance, la pauvreté, la misère, l'existence honteuse, l'ivrognerie et le crime? Désirez-vous voir vos coreligionnaires occuper les situations les plus basses de la société? Dans ce cas ne vous agitez pas à l'A. C. S. M. Mais si vous

rejoindre un corps d'armée que l'on envoyait en Espagne. Nous étions trois de notre bourgeoisie, Thomas, François et moi. Nous avions les idées de ce temps-là : nous étions incrédules, ou plutôt nous étions comme trois mauvais petits drôles qui se piquent de suivre la mode.

Le tout s'est fait gaiement. Nous sommes arrivés, le soir, traversant un village des montagnes, nous vîmes une statue de la Vierge, si vénérée, que, malgré la révolution et les révolutionnaires, elle était restée sans mutilation sur son piédestal au milieu de l'Église. L'un de nous ou la malheureuse pensa d'insulter à cette image pour braver la superstition des paysans. Nous avions nos fusils. Thomas nous proposa de tirer sur la statue : François accueillit la proposition par un éclat de rire. Timide et craignant de me montrer moins hardi que mes compagnons, j'essayai de les détourner d'un dessein qui m'effrayait au fond du cœur. Je me souvenais de ma mère. On se moqua de moi. Thomas chargea son fusil, et tira. La balle atteignit la statue au front. François mit en joue à son tour, et l'achève dans la poitrine.

Alors, me dirent-ils, à toi ! Je n'osai pas résister. J'ajustai en tremblant je fermai involontairement les yeux et j'ajustai la statue.....

À la jambe ? dit le médecin. Oui, à la jambe, au-dessus du genou ; là où je suis blessé ! Vous voyez bien que je ne guérirai pas... Après ce bel exploit, nous nous disposâmes à reprendre notre marche. Une vieille femme qui nous avait vus, nous dit : " Vous allez à la guerre, ce que vous voulez de faire ne vous portera pas bonheur ! "

Thomas la menaça. J'étais fâché de notre action : François, moins ému que moi, n'était pas disposé à s'en réjouir. Nous supplîâmes notre compagnon de donner suite à son ressentiment, et nous achevâmes péniblement la journée, non sans nous être querellés plus d'une fois. Le soir même nous avions rejoint notre régiment ; je vous avoue que j'allais au feu sans allégresse et que je pensais à la statue de la sainte Vierge plus que je ne l'aurais désiré. Cependant tout se passa bien. Nous eûmes un avantage sur un ennemi. Thomas se distingua. L'action était finie, l'ennemi en déroute, et le colonel allait d'arrêter la poursuite, lorsqu'un coup de fusil parti d'un rocher, et qui semblait descendre du ciel se fit entendre : Thomas tomba sur lui-même et tomba roide, la face contre terre. François et moi nous nous précipitâmes pour le relever : il était sans vie. La balle l'avait atteint au milieu du front, entre les deux yeux, à la place où sa tête à lui, quelques jours auparavant, avait touché la statue. Nous nous regardâmes, François et moi, sans rien dire, plus pâles que la mort.

Au bivouac, François était près de moi. Il ne dormit point. J'attendais qu'il me parlât, pour lui conseiller de faire une prière, mais il garda le silence, et je n'osai pas mettre la conversation sur la pensée qui nous tenait éveillés.

Le lendemain, l'ennemi revint en force.

n'offrait rien de grave. Le chirurgien m'annonça que j'en serais quitte pour quelques jours d'hôpital. Je le crus moi-même. Sa surprise fut grande, elle égala mon effroi lorsqu'il vit s'engendrer dans la plaie ces impérissables vers qui ont déconcerté votre science.

Depuis vingt ans, docteur, je traîne cette blessure, essayant de tous les remèdes, et les trouvant tous impuissants. Mais quoique je demande à Dieu de me guérir, quoique je l'espère de sa miséricorde, je ne dois pas me plaindre, je ne me plains pas. Cette blessure a été un remède pour beaucoup d'âmes, pour la mienne surtout. Je n'ignore pas que, si j'arrive au terme de la vie, comme il faut arriver, c'est-à-dire chrétien et pénitent, je le devrai à ma terrible blessure. Alors je m'applaudirai d'avoir boité : car je doute de la guérison, mais je ne doute point de la miséricorde, et j'espère mourir dans la grâce de Dieu par l'intercession de Celle que j'ai outragée. Voilà, poursuivit Ephrem, après nous avoir fait ce récit, l'histoire que je tiens du docteur Fabas. Je la racontais un jour devant un illustre archevêque, enfant du Béarn. Il me dit que le docteur Fabas était un homme de bien, incapable de donner légèrement son témoignage, et qu'il savait pour sa part bon nombre de faits non moins merveilleux, arrivés dans le même pays, et auxquels il attribue la conservation de la foi parmi ce peuple excellent. Il nous raconta alors lui-même le trait suivant. Etant jeune, il en avait vu et connu les témoins.

Les révolutionnaires d'un village où l'on vénérât aussi une ancienne et belle statue de la sainte Vierge, trouvèrent bon d'ôter cette image du piédestal qu'elle occupait ; ce qu'ils firent avec mille insultes. L'un d'eux voulant montrer son zèle proposa de la précipiter dans un puits. La proposition fut accueillie au milieu de la stupeur des honnêtes gens, et l'inventeur mit la main à l'exécution avec plus d'ardeur que tous les autres. On précipita donc la statue, mais les cris de joie et de blasphème ne furent pas de longue durée. Le principal auteur du sacrilège perdit la vue. Il fallut le ramener dans sa demeure. Ce prompt châtement ne le convertit point. Il resta irpie et aveugle. Leçon vivante pour les autres, qui virent clair.

Les années passèrent, la paix revint, le culte fut rétabli. Cependant la statue était restée dans le puits, et tous les honnêtes gens y pensaient avec douleur. Un jour le curé leur dit : " Mes amis, il faudra bien que nous fassions réparation à la sainte Vierge, et que nous retirions la belle image du puits où nous l'avons laissé jeter. "

Chacun trouva que le curé avait raison. On prit les dispositions, on indiqua le jour, ce fut une fête.

Tous les habitants étaient rassemblés autour du puits, sauf le curé qui devait présider au travail. Il arriva, mais non pas seul. Il conduisait par la main un aveugle bien connu et que l'on s'attendait guère à voir là. Au milieu de la rumeur, le curé fit signe qu'il voulait parler. Il n'eut pas de peine à obtenir le silence :

ôte traînée la corde au cou, la ramenait à son ancien lieu ; il travailla pour la rétablir, et il vécut plusieurs années encore, témoin et prédicateur des miséricordes de Marie.

LOUIS VEUILLOT.

NOTRE IMPRIMERIE

BUREAUX ET ATELIERS
68 RUE ST-JOSEPH 68

A DEUX PAS DU
Bureau de POSTE St-Roch, QUÉBEC

SOUS le plus court délai et A DES PRIX MODÉRÉS nous exécutons toutes sortes d'ouvrages typographiques, tels que :

- LIVRES, FANFLETS, FACTUMS, BLANCS DE CHEQUES, BLANCS DE BILLETS, LETTRES FUNÉRAIRES, CARTES D'AFFAIRES, CIRCULAIRES, TÊTE DE COMPTES ETC., ETC., ETC.

Nos CARACTÈRES sont tout neufs. Impression soignée et de belle apparence. Examinez le journal *L'Association*.



Nous imprimons à des taux spécialement réduits tous documents (Constitutions, Règlements, etc.) publiés par des sociétés de bienveillance et de secours mutuel. Nous avons aussi un tarif très modique pour TOUTES publications entreprises par les séminaires, collèges, couvents, et par des membres du clergé.

PHILIPPE MASSON,
Imprimeur-Éditeur.

CIGARE C. M. B. A.

Ce cigare a fait les délices des délégués de la convention du Grand Conseil de la C. M. B. A. tenue à Montréal, en septembre dernier. Les membres de la succursale St-Joseph, ont un apprécier lorsque M. le chevalier Champagne, délégué supérieur, leur en a présenté des spécimens. Bien que manufacturé au Canada, ce cigare ne contient que du TABAC DE LA HAVANE. De tous les cigares à 5 cts, le cigare C. M. B. A. est assurément le meilleur. Membres de la C. M. B. A., ce cigare vous est présenté par l'un des vôtres, par un frère ; veuillez donc lui faire un accueil FRATERNEL.

FRÈRES, veuillez bien choisir dans votre localité une maison de commerce recommandable qui se charge de la vente du cigare C. M. B. A., et faire connaître le nom de cette maison à la succursale No. 101, Trois-Rivières, ainsi qu'à moi-même.

EDOUARD MAILHOT
Membre de la succursale No. 101.
12 déc., 0 m.

De 30 à 35 ans,	19 00	0 40
De 35 à 40 ans,	20 00	10 00
De 40 à 45 ans,	23 00	12 00
De 45 à 50 ans,	26 00	13 00

L'on ne peut devenir membre de l'Association de secours mutuel avant l'âge de 18 ans ni après l'âge de 50 ans. Les primes n'augmentent pas avec l'âge de l'assuré ; l'échelle de cotisations fixées sur l'âge d'un membre à l'époque où il est admis reste toujours la même. Les cotisations prélevées de chaque membre sont fixées d'après un plan basé sur les calculs les mieux établis quant à la durée probable de l'existence et sur les principes les plus connus de l'assurance sur la vie. Voici près de quatorze ans que l'Association de secours mutuels existe, et néanmoins sa moyenne de décès n'est pas encore de 8 par 1,000 membres.

AUX CHEFS DE FAMILLES ET A CEUX QUI NE SONT PAS MEMBRES

Voulez-vous tolérer l'ignorance, la pauvreté, la misère, l'existence honteuse, l'ivrognerie et le crime ? désirez-vous voir vos coreligionnaires occuper les situations les plus basses de la société ? Dans ce cas ne vous agrégez pas à l'A. C. S. M. Mais si vous voulez le contraire, si vous aspirez à une vie tranquille et heureuse, si vous avez souci de l'avenir de votre famille, ne tardez pas à demander votre admission dans cette association par excellence : tandis que vous êtes en bonne santé, c'est le meilleur temps pour cela. A l'heure de votre mort ce sera pour vous une grande consolation de savoir que vous avez mis à l'abri de la misère cette épouse chérie que vous aviez promis à Dieu de protéger et ces chers petits enfants que la Providence vous a donnés pour embellir votre existence. L'Association Catholique de Secours Mutuel vous offre tous les avantages possibles : hâtez-vous d'en profiter avant d'arriver à l'âge où vous ne pourriez plus en faire partie. Vous êtes en excellente santé aujourd'hui, mais demain ne vous appartient pas. Ne voit-on pas assez souvent des hommes partir de leur demeure le matin en pleine jouissance de la vie, et y être ramenés morts avant la fin de la journée ? Lisez les journaux et réfléchissez sérieusement au grand nombre de morts subites qui arrivent tous les jours, presque toutes les heures, même parmi vos parents et amis. Vous assurez votre maison, votre ménage, etc., afin de les remplacer s'ils deviennent la proie de l'incendie. Ne devez-vous pas encore plus assurer votre vie afin de pouvoir au moins laisser à votre famille les moyens de vivre, qui sans cela lui feraient peut-être défaut quand vous ne seriez plus.

Pesez bien toutes ces considérations, Lecteurs. Travaillez avec vos amis et vos voisins à de nouvelles succursales, ou bien ne tardez pas à vous faire admettre dans celles qui sont à votre portée. Vous, épouses et mères de famille qui êtes les plus intéressées, induisez vos époux et vos enfants à faire partie de cette association qui est strictement catholique et dans laquelle il n'est pas nécessaire d'avoir un mot de passe pour entrer comme dans toutes les sociétés secrètes dont elle a pour mission de combattre les effets pernicieux.

FEUILLETON

CONFESSIONS
D'UN OUVRIER

(suite)

III

Ce fut pour moi comme une lumière. J'avais vu le marchand d'habits et ma petite sœur ; je savais ce que c'était que la mort. Ce mot se rattachait dans mon souvenir à plusieurs images effrayantes. Un drap cousu, une bière clouée, un trou creusé dans la terre ! Je me mis à pousser des cris et des sanglots. On m'arracha à ma mère et on m'emmena dans notre logement.

Je ne me rappelle rien de ce qui suivit.

Lorsque je revis ma mère le lendemain, elle était au lit ; elle me sembla mieux que la veille, parce qu'elle n'était plus pâle : on me dit qu'elle avait la fièvre. L'ami Mauricet vint dans la journée pour la voir ; mais on me renvoya pendant qu'il lui parlait. Le lendemain, il revint me chercher pour l'enterrement ; j'avais mes plus beaux habits, et on avait attaché un crêpe noir à mon chapeau. Nous n'étions pas plus de six ou huit à suivre le corbillard, ce qui m'étonna. Mon père fut porté à la fosse commune. Mauricet acheta sur-le-champ une croix de bois qu'il planta lui-même à la place où on l'avait enterré. Je revis les yeux rouges, mais le cœur déjà soulagé ; j'étais comme la plupart des enfants chez qui la douleur ne peut tenir. Depuis j'ai souvent pensé à cela, et j'en parlais un jour à M. D... l'ingénieur, en me plaignant de l'ingratitude et de l'insensibilité de ce premier âge. Il m'a répondu que c'était une précaution de la Providence.

— Les occupations forcées de la vie, m'a-t-il dit, détournent les hommes de leurs regrets les plus sincères ; quand on a un métier, il faut ajourner son chagrin après l'ouvrage, et le travail vous console ainsi, peu à peu, malgré vous. Mais l'enfant a tout son temps, et s'il se rappelait sa peine, il la retournerait dans son cœur sans relâche ni distraction jusqu'à en mourir. Dieu n'a pas voulu l'énerver par de telles épreuves ; il a pensé qu'il avait besoin de toutes ses forces

en aurez bien pour travailler, peut être ! Croirait-on pas que vous avez peur de l'ouvrage, vous que je cite toujours à ma fille et à ma femme ! On ne sait donc plus faire des ménages ? on n'est donc plus la meilleure laveuse du quartier ? Mais faut donc que ça soit moi qui vous rappelle qu'on vous nommait dans le pays *la petite adresse*, rapport à l'habileté de vos doigts !

Ces éloges relèvent un peu le moral de ma mère qui consentit à chercher avec Mauricet ce qu'elle pourrait essayer. Le maçon avait déjà tout son plan qu'il fit accepter en ayant l'air d'en laisser l'honneur à la veuve. Il fut convenu qu'elle chercherait quelque ménage de garçon à soigner, tandis que j'entrerais au chantier comme gâcheur. Mauricet promit de veiller à tout, et si, en commençant, les bénéfices ne pouvaient suffire, il s'engagea, dans son style faubourien, "à mettre un peu de beurre dans les épinards."

Nous quittâmes notre logement pour prendre le rez-de-chaussée autrefois habité par le marchand d'habits, et qui se trouvait alors vacant. Ce changement, auquel nous étions forcés par économie, fut pour ma mère un crève-cœur. Notre ménage ne put trouver place dans l'espèce de cave où nous descendions. Le *petit lit* où avait couché ma sœur fut celui que je regrettai le plus. Quant à ma mère, elle ne pouvait mettre fin à ses lamentations. Son ménage était sa gloire ; en le voyant réduit et entassé dans la pièce obscure que nous allions habiter, elle se cacha la tête sous son tablier ; on eût dit qu'elle se regardait comme déshonorée.

Je ne puis savoir pourquoi les pauvres gens tiennent plus que les riches aux objets parmi lesquels ils vivent ! Peut-être y sont-ils attachés par la peine qu'ils ont eue à les acquérir, ou par un usage plus continu. Chez eux, rien ne disparaît, rien ne change ; le meuble qui a commencé le ménage reste à sa place jusqu'au jour où le ménage finit ; il fait pour ainsi dire, partie des maîtres eux-mêmes. Si le temps l'ébrèche, ils le réparent ou le transforment : ses débris mêmes sont utilisés. Quand le feu a percé le pot de terre dans lequel cuisait le dîner de la famille, ils y plantent des pois de senteur et du réséda pour orner la fenêtre. Tous ces meubles en ruine sont comme des amis qui ont vieilli à leurs côtés. Pour ma part, je n'ai jamais pu me séparer volontiers de ce qui avait longtemps vécu avec moi. Encore aujourd'hui,

IV

En me faisant accepter pour gâcheur au chantier, le père Mauricet me dit :

— Te voilà en route, Pierre Henri ; sois un vrai bon goujat si tu veux devenir quelque jour un franc ouvrier. Dans notre métier, vois-tu, c'est pas comme dans le monde ; les meilleurs valets font les meilleurs maîtres ; va donc de l'avant, et si quelque compagnon te bouscule, accepte la chose en bon enfant ; à ton âge, la honte n'est pas de recevoir un coup de pied, c'est de le mériter.

La recommandation n'était pas inutile vu les manières en usage dans la partie. De tout temps, le maçon a eu droit de traiter son gâcheur paternellement, c'est-à-dire de le rosser pour son éducation. Je fus mis aux ordres d'un Limousin qui avait conservé, à cet égard, les antiques traditions. A la moindre maladresse, les coups pleuvaient avec un roulement de malédictions ; on eût dit le tonnerre et la giboulée ! Je fus d'abord étourdi ; mais je me remis assez vite pour apprendre le métier et servir de rigueur, comme disait l'ami Mauricet.

Au bout d'un mois, j'étais le meilleur goujat du chantier. Le Limousin fut assez juste pour ne pas m'en savoir mauvais gré. Il continua de punir, à l'occasion, mes gaucheries, mais sans chercher de prétexte ; l'homme était brutal et non méchant ; sa sévérité lui paraissait un droit, et il frappait le goujat qui avait failli, comme le juge applique la loi, sans haine contre le condamné.

Bien qu'un peu rude, mon nouveau métier ne me déplaisait pas. Il me permettait de prouver ma force et mon agilité. Mauricet ne manquait pas de les faire remarquer, ce qui me donna bientôt une réputation parmi les compagnons. Je m'appliquai à la soutenir en redoublant de zèle. La bonne renommée est, tout à la fois, une récompense et une chaîne ; si on en profite, elle vous engage ; ce sont comme des arrhes reçues du public, et qui obligent à faire son devoir. J'avais réussi à obtenir les bonnes grâces de tous les ouvriers du chantier par ma bonne volonté ; j'y gagnai d'apprendre plus rapidement et avec moins d'efforts le métier que beaucoup de mes pareils n'arrivaient jamais à savoir. Les leçons qu'on leur refusait et qu'ils devaient, pour ainsi dire, dérober, on me les donnait, à moi, avec une sorte de complaisance. J'étais devenu l'élève de tous les com-

la vocation. Tout ouvrier qui ne se plaît pas à son œuvre est hors du bon chemin ; Dieu ne l'a pas destiné à la tâche que le hasard lui a donnée. Pour faire valoir les gens et les choses, la première condition est de les avoir à gré. J'ai connu un vieux jardinier dont la culture étonnait tous ses voisins. Si ailleurs les laitues montaient, on voyait les sciennes s'arrondir à souhait ; quand le vent avait brûlé toutes les floraisons, ses espaliers étaient cachés sous une neige de fleurs ; pendant que le soleil d'aout faisait jaunir les plus belles pelouses, ses gazons restaient vert émeraude.

— Qui diable faites-vous donc à vos plants pour que tout vous profite ainsi ! demandaient les voisins stupéfaits.

— Une seule chose, répondait le vieux jardinier : je les aime !

Le gros Mauduit était un maître compagnon natif de la Brie, qu'on avait surnommé *quatre mains*, parce qu'il faisait autant d'ouvrage que les deux meilleurs ouvriers. Il travaillait toujours seul, servi par trois goujats qui pouvaient à peine lui suffire. Vêtu d'un habit noir, chaussé d'escarpins cirés à l'œuf, et coiffé à l'oiseau royal, il achevait sa journée sans qu'une tache de plâtre ou qu'un choc de *boulon* nuisit à l'élégance de son costume. On venait le voir travailler des quatre coins de la France, et il y avait toujours sous son échafaudage autant de curieux que devant les tours de Notre-Dame.

Personne n'avait jamais entrepris de le ter contre le gros Mauduit, quand il arriva un jour, de la Beauce un petit homme appelé Gauvert, qui, après l'avoir vu travailler,

C'est qu'en effet ce mot là disait tout. Que de soins impossibles à prescrire d'avance et que la bonne volonté du cœur inspire ! L'exemple et l'habitude peuvent vous apprendre le métier ; mais il n'y a que le goût de l'œuvre qui fasse de vous un ouvrier.

Au reste, les conseils du père Mauricet n'étaient pas mes seuls encouragements. Je trouvais à chaque instant des excitations directes dans les entretiens des compagnons. Tout en jointoyant la pierre, ou en creusant les murs, ils racontaient les chroniques du métier et les hauts faits de leurs grands hommes. Il y avait surtout l'histoire du gros Mauduit que je ne pouvais me lasser d'entendre.

demanda à concourir avec le roi des maîtres compagnons. Gauvert n'avait pas cinq ans et était tout costumé de drap couleur

n'étonna. Mon père fut porté à la fosse communé. Mauricet acheta sur-le-champ une croix de bois qu'il planta à la place où on l'avait enterré. Je revins les yeux rouges, mais le cœur déjà soulagé ; j'étais comme la plupart des enfants chez qui la douleur ne peut tenir. Depuis j'ai souvent pensé à cela, et j'en parlais un jour à M. D... l'ingénieur, en me plaignant de l'ingratitude et de l'insensibilité de ce premier âge. Il m'a répondu que c'était une précaution de la Providence.

—Les occupations forcées de la vie, m'a-t-il dit, détournent les hommes de leurs regrets les plus sincères ; quand on a un métier, il faut ajourner son chagrin après l'ouvrage, et le travail vous console ainsi, peu à peu, malgré vous. Mais l'enfant a tout son temps, et s'il se rappelait sa peine, il la retournerait dans son cœur sans relâche ni distraction jusqu'à en mourir. Dieu n'a pas voulu l'énerver par de telles épreuves ; il a pensé qu'il avait besoin de toutes ses forces pour grandir, qu'il fallait laisser au feu de la vie le temps de s'allumer avant d'y laisser couler tant de larmes, il lui a donné l'oubli, comme il lui avait donné la faim, pour qu'il pût prendre des forces et devenir un homme.

En quittant le cimetière, l'ami Mauricet revint avec moi chez ma mère. A notre vue celle-ci fondit en larmes, car notre retour lui annonçait que son compagnon de vingt années était à jamais parti ; mais Mauricet se fâcha.

—Allons, Madeleine, dit-il avec une brusquerie où l'on sentait l'amitié, ce que vous faites là n'est point raisonnable. Jérôme est, comme vous, où le bon Dieu l'a mis ! Faites chacun ce que vous devez faire ; lui se repose ; vous, travaillez et prenez courage ! il y a ici un pauvre gars qui a besoin de vous ; voyez si celui-là aussi n'est pas Jérôme ; il lui ressemble déjà comme un sou à un sou.

Il m'avait poussé vers ma mère qui m'embrassa en sanglotant.

—Assez, reprit-il en me retirant, au bout de quelques minutes ; essayez vos yeux, voyons ; fermez la fontaine de votre cœur. Vous êtes une vaillante, ma vieille, il s'agit de le prouver. Qu'est-ce que vous comptez faire maintenant ? parlons de ça, c'est le plus pressé.

Ma mère répondit qu'elle n'en savait rien, qu'elle ne voyait aucun moyen de vivre, qu'il ne lui restait plus qu'à mendier aux portes.

—Ne dites donc pas de ces bêtises-là ! s'écria Mauricet avec humeur ; c'est-il une idée qui doit venir à la veuve d'un ouvrier ? Si vous avez des mains pour demander, vous

le voyant redouter le chômage, elle se cacha la tête sous son tablier ; on eût dit qu'elle se regardait comme déshonorée.

Je ne puis savoir pourquoi les pauvres gens tiennent plus que les riches aux objets parmi lesquels ils vivent ! Peut-être y sont-ils attachés par la peine qu'ils ont eue à les acquérir, ou par un usage plus continu. Chez eux, rien ne disparaît, rien ne change ; le meuble qui a commencé le ménage reste à sa place jusqu'au jour où le ménage finit ; il fait pour ainsi dire, partie des maîtres eux-mêmes. Si le temps l'ébrèche, ils le réparent ou le transforment : ses débris mêmes sont utilisés. Quand le feu a percé le pot de terre dans lequel cuisait le dîner de la famille, ils y plantent des pois de senteur et du réséda pour orner la fenêtre. Tous ces meubles en ruine sont comme des amis qui ont vieilli à leurs côtés. Pour ma part, je n'ai jamais pu me séparer volontiers de ce qui avait longtemps vécu avec moi. Encore aujourd'hui, j'ai un grenier encombré de meubles écopés et d'ustensiles hors d'usage ; c'est mon hôtel des Invalides pour de vieux serviteurs. Cela n'est guère raisonnable, je le sais ; mais on peut bien accorder quelque chose à ce qu'on sent quand on tâche toujours de faire ce qu'on doit.

Dès la semaine qui suivit, ma mère trouva à se placer chez un vieux célibataire qui habitait un petit pavillon au haut du faubourg Saint-Martin. M. Lenoir n'avait qu'une passion, celle de la géographie. Tous les murs de son logement étaient tapissés de cartes où il avait enfoncé des épingles, dont la tête était garnie de cire à cacheter. Ces épingles, comme il me l'apprit plus tard, marquaient la route suivie par les plus célèbres voyageurs. M. Lenoir se rappelait leurs moindres aventures, savait le nom de tous les endroits qu'ils avaient visités et connaissait les plus petites peuplades de l'Afrique. En compensation, il n'eût pu dire qui étaient ses voisins, et il n'avait visité de Paris que son quartier. Aussi le traitait-on de maniaque ; mais quand j'y ai réfléchi depuis, j'ai pensé que la plupart des gens qui se moquaient de lui n'étaient guère plus sages. Ne négligeaient-ils point, également, les connaissances indispensables pour des fantaisies ruineuses ou inutiles ? Ne voyageaient-ils pas en Afrique avec des épingles à têtes rouges, quand il eût fallu s'occuper de leurs affaires et de leurs familles ? Chaque fois que j'ai été tenté de perdre mon temps à des choses sans résultat, je me suis rappelé M. Lenoir et cela m'a arrêté. —Preuve que tout sert d'enseignement à qui regarde, et que les fous eux-mêmes peuvent donner des leçons de sagesse.

lui surpassant un autre, et il rappela le juret qui avait failli, comme le juge applique la loi, sans haine contre le condamné.

Bien qu'un peu rude, mon nouveau métier ne me déplaisait pas. Il me permettait de prouver ma force et mon agilité. Mauricet ne manquait pas de les faire remarquer, ce qui me donna bientôt une réputation parmi les compagnons. Je m'appliquai à la soutenir en redoublant de zèle. La bonne renommée est, tout à la fois, une récompense et une chaîne ; si on en profite, elle vous engage ; ce sont comme des arrhes reçues du public, et qui vous obligent à faire son devoir. J'avais réussi à obtenir les bonnes grâces de tous les ouvriers du chantier par ma bonne volonté ; j'y gagnai d'apprendre plus rapidement et avec moins d'efforts le métier que beaucoup de mes pareils n'arrivaient jamais à savoir. Les leçons qu'on leur refusait et qu'ils devaient, pour ainsi dire, dérober, on me les donnait, à moi, avec une sorte de complaisance. J'étais devenu l'élève de tous les compagnons ; chacun d'eux mettait son honneur à m'apprendre quelque chose. On me permettait d'essayer les travaux les plus faciles, et l'on dirigeait mes tentatives. Mauricet, spécialement, avait toujours l'œil sur moi : il ne m'épargnait ni conseils, ni encouragements.

—Vois-tu, Pierre Henri, me répétait-il sans cesse, le maçon, c'est comme un soldat ; faut qu'il fasse honneur au régiment de la truelle. L'architecte est notre général, il fait le plan de la bataille ; mais c'est à nous de la gagner en travaillant bravement le mortier et le moellon, comme les *troubadours* de là-bas travaillent l'ennemi. Le véritable ouvrier ne songe pas seulement à la note du boulanger, il aime l'ouvrage de ses bras, il y met sa gloire. Tel que tu me vois, je n'ai jamais posé le *mai* enrubané sur un pignon sans sentir là quelque chose ! Les maisons où j'ai mis la main deviennent comme qui dirait mes enfants ; lorsque je les vois, ça me réjouit l'œil ; il me semble que les locataires sont un peu mes obligés, et je m'intéresse à eux ! Quand je parle de ça, il y en a qui ricane et me regardent comme un vieil empaillé d'avant le déluge ; mais les bons ouvriers me comprennent et topent dans mon sentiment. Aussi, crois-moi, petit, si tu veux avoir ta place parmi les lapins d'élite, mets du cœur au manche de ta truelle ; il n'y a que ça qui fasse le maître compagnon.

J'écoutais d'autant plus volontiers le père Mauricet que je sentais déjà à sa manière. Le métier m'était passé dans le sang, comme on dit ; j'aimais mon travail pour lui-même ; j'en étais fier : j'y entraîs tout entier. Depuis, j'ai reconnu que c'était là ce qu'on appelait

ter contre le gros Mauduit, quand il y avait un jour, de la Beauce un petit homme appelé Gauvert, qui, après l'avoir vu travailler,

C'est qu'en effet ce mot-là disait tout. Que de soins impossibles à prescrire d'avance, et que la bonne volonté du cœur inspire ! L'exemple et l'habitude peuvent vous apprendre le métier ; mais il n'y a que le goût de l'œuvre qui fasse de vous un ouvrier.

Au reste, les conseils du père Mauricet n'étaient pas mes seuls encouragements. Je trouvais à chaque instant des excitations indirectes dans les entretiens des compagnons. Tout en jointoyant la pierre, ou en crépisant les murs, ils racontaient les chroniques du métier et les hauts faits de leurs grands hommes. Il y avait surtout l'histoire du gros Mauduit que je ne pouvais me lasser d'entendre.

demanda à concourir avec le roi des maître-compagnons. Gauvert n'avait pas cinq pieds, et était tout costumé de drap couleur marron, avec un petit catogan qui pendait sur le collet de son habit. On plaça les adversaires aux deux bouts d'un échafaudage, et à un signal donné, la lutte commença.

Le mur grandissait à vue d'œil sous leurs doigts, mais en se maintenant toujours de niveau ; si bien qu'à la fin de la journée aucun d'eux n'avait dépassé l'ouvrage de son concurrent de l'épaisseur d'un caillou. Ils recommencèrent le lendemain, puis les jours suivants, jusqu'à ce qu'ils eussent conduit la maçonnerie à la corniche. Comprenez alors l'impossibilité de se vaincre, ils s'embrassèrent en se jurant amitié, et le gros Mauduit donna sa fille en mariage au petit Gauvert. Les descendants de ces deux vaillants ouvriers ont aujourd'hui une maison à cinq étages dans chaque arrondissement de Paris. Cette histoire, racontée avec mille variantes et dont je ne me permettais point de soupçonner l'authenticité, m'enflammait d'une passion fanatique pour la truelle et le mortier. Sans l'avouer tout haut, je nourrissais l'espérance de surpasser tous les compagnons de France et de Navarre, de devenir un second Gauvert ou un nouveau Mauduit. Cette ambition accéléra tellement mes progrès, que je me trouvai en mesure de prendre rang d'ouvrier à l'âge où l'on devient généralement apprenti. Un pareil succès me tourdit : enlevé trop tôt à la dépendance que j'avais supportée jusqu'alors, j'abusai d'une autorité que je n'avais point apprise à exercer. Mon goujat fut le plus mal mené du chantier. Mauricet m'avertit deux ou trois fois.

(à suivre)